



DEUXIEME SESSION DE LA REUNION DES PARTIES A L'ACCORD SUR LA CONSERVATION
DES OISEAUX D'EAU MIGRATEURS D'AFRIQUE-EURASIE (AEWA)
EN ALLEMAGNE, DU 25 AU 27 SEPTEMBRE 2002

**AMENDEMENTS PROPOSES POUR LE PLAN D'ACTION
DE L'ACCORD SUR LA CONSERVATION DES OISEAUX D'EAU
MIGRATEURS D'AFRIQUE-EURASIE
(PROJET)**

INTRODUCTION

Conformément à l'Article IV, le paragraphe 2 du Plan d'action sera examiné à chaque session ordinaire de la Réunion des Parties en tenant compte des directives sur la conservation.

Le Plan d'action de l'AEWA est une partie intégrante de l'Accord, par conséquent, l'Article X est aussi applicable. Il décrit les règles et procédures d'amendement de l'Accord, par ex. le texte de tout amendement proposé et les raisons qui le motivent seront communiqués au Secrétariat de l'Accord au moins 150 jours avant l'ouverture de la session. La date limite pour la soumission de propositions était le 28 avril 2002.

Avant la date fixée, une seule proposition, émanant de l'Afrique du Sud, (AEWA/Inf.2.1), a été reçue pour amender l'Annexe 2 qui est la liste des espèces incluses dans l'AEWA.

A sa première session, la Réunion des Parties a adopté la Résolution 1.9 concernant les amendements au Plan d'action. Comme exposé au paragraphe 4 de cette Résolution, le Comité technique, le cas échéant en consultation avec le Conseil scientifique de la Convention, a été prié d'envisager l'adjonction, à l'Annexe 2 de l'Accord et au tableau 1 du Plan d'action, d'un certain nombre d'espèces qui, d'après l'AEWA/Inf.1.1 et d'autres sources, méritent d'être inscrites sur cette liste, notamment *Oxyura maccoa*, *Sarothrura ayresi*, *Crex crex*, *Glareola ocularis*, *Glareola nuchalis* et *Rhynchops flavirostris*.

Depuis MOP1, on a demandé au Secrétariat d'expliquer pourquoi certaines espèces d'oiseaux d'eau qui ont un état de conservation défavorable n'ont pas été incluses dans l'Accord alors que d'autres avec un état de conservation favorable l'avaient été. Des Parties contractantes ont également demandé si d'autres espèces, comme la phragmite aquatique, pouvaient être incluses dans l'AEWA.

Compte tenu de ce qui est mentionné ci-dessus, Wetlands International a reçu un contrat pour préparer le rapport ci-joint "Amendements proposés au Plan d'action".

A sa dernière réunion, le Comité technique a débattu de la proposition pour inclure toutes les espèces d'oiseaux d'eau migrateurs dans l'Annexe 2 de l'Accord quel que soit leur état actuel de conservation. Le Comité technique a estimé qu'actuellement l'inscription des espèces sur la liste de l'Annexe 2 n'était pas très cohérente. Des espèces avec un état de conservation favorable y ont été inscrites alors que d'autres avec un état de conservation défavorable ne l'ont pas été. Le Comité technique recommande donc à la Réunion des Parties d'inclure toutes les espèces d'oiseaux d'eau migrateurs dans l'Annexe 2. L'inclusion des espèces proposées par l'Afrique du Sud et des espèces mentionnées dans la Résolution 1.9 est également recommandée par le Comité technique. Pour ce qui est d'autres espèces des zones humides comme la phragmite aquatique, le point de vue du Comité technique est qu'il faut plus de temps pour y penser sérieusement et pour la préparation d'une proposition bien élaborée. Le Comité technique recommande de repousser une décision sur ces espèces jusqu'à la prochaine MOP.

Annexe 1 :

**ACCORD SUR LA CONSERVATION DES OISEAUX D'EAU
MIGRATEURS D'AFRIQUE-EURASIE**

**AMENDEMENTS PROPOSES POUR LE PLAN D'ACTION
(PROJET)**

Projet de rapport de Wetlands International

Rédigé par Derek A. Scott

Juillet 2002

Préparé avec le soutien financier de l'Accord sur
les oiseaux d'eau d'Afrique-Eurasie

TABLE DES MATIERES

1. Introduction
 2. Proposition émanant de l'Afrique du Sud
 3. Proposition émanant de la Résolution 1.9
 4. Proposition émanant du Secrétariat de l'AEWA
 5. Amendements du texte du Plan d'Action
 6. Amendements du Tableau 1 du Plan d'Action
 - 6.1 Amendements de l'état de conservation de populations inscrites actuellement au Plan d'Action
 - 6.2 Etat de conservation de populations à ajouter au Plan d'action
 7. Evolution future de l'Accord
 8. Références
- Tableau 1 : Etat des populations d'oiseaux d'eau migrateurs : Clef de la classification
- Tableau 1a : Etat des populations inscrites actuellement au Plan d'action
- Tableau 1b : Etat des populations dont l'inclusion est proposée par l'Afrique du Sud
- Tableau 1c : Etat des populations auxquelles il est fait référence dans la Résolution 1.9
- Tableau 1d : Etat de toutes les autres populations d'oiseaux d'eau proposées pour inclusion dans le Plan d'action
- Tableau 2 : Oiseaux de mer candidats pour inclusion dans l'Accord et le Plan d'action
- Tableau 3 : Autres oiseaux candidats pour inclusion dans l'Accord et le Plan d'action (Europe, Asie occidentale et Afrique du Nord seulement)

1. INTRODUCTION

Le Plan d'action, joint à l'Annexe 3 de l'Accord, spécifie les mesures que les Parties doivent prendre en ce qui concerne les espèces et les questions prioritaires. Dans l'Article IV, paragraphes 2 et 3 de l'Accord, il est indiqué que le Plan d'action fera l'objet d'un examen à chaque session ordinaire de la Réunion des Parties en tenant compte des directives sur la conservation et pourra être amendé par la Réunion des Parties en prenant en considération les dispositions de l'Article III de l'Accord.

A présent, le Plan d'action se limite aux populations migratrices des 170 espèces d'oiseaux d'eau inscrites à l'Annexe 2 de l'Accord. Dans le projet originel du Plan de gestion de l'Accord préparé en septembre 1993 il était prévu que toutes les espèces d'oiseaux d'eau migrateurs qui viennent régulièrement dans la zone de l'Accord devaient être incluses dans l'Accord (un total de 212 espèces). Cependant, à cette époque, seules les espèces et populations inscrites à l'Annexe I ou à l'Annexe II de la CMS étaient susceptibles de figurer dans l'Accord. Des 212 espèces prévues pour inclusion, 120 figuraient déjà dans les Annexes de la CMS, y compris toutes les espèces de phoenicopteridae, anatidae, gruidae, recurvirostridae, charadriidae et scolopacidae, ainsi qu'un certain nombre d'autres espèces avec un état de conservation défavorable. Les populations migratrices des 92 espèces restantes ont été proposées pour inclusion dans l'Annexe II de la CMS en 1994, mais seules les espèces dont on estimait que l'état de conservation était défavorable ont été acceptées pour inclusion (un total de 50 espèces). Les 42 espèces restantes ont été rejetées parce que toutes les populations des espèces concernées avaient un état de conservation favorable ou que leur inclusion dans l'Accord était inapproprié pour d'autres raisons. Par conséquent, la version définitive de l'Accord, telle qu'adoptée à la réunion de négociations de La Haye, Pays-Bas, en juin 1995 ne comportait que 170 espèces d'oiseaux d'eau.

La première version du Plan d'action, également approuvée à la réunion de négociations à La Haye, se cantonnait à quatre espèces de ciconiidae (cigognes) cinq espèces de therskiornithidae (ibis) et 50 espèces d'anatidae (canards, oies et cygnes). Cependant, il était clair que la plupart des mesures spécifiées dans le Plan d'action seraient aussi bénéfiques pour les autres espèces d'oiseaux d'eau inscrites à l'Annexe 2.

La réunion de négociations a donc invité le secrétariat par interim de l'Accord à préparer une proposition concernant un amendement du Plan d'action pour inclure toutes les espèces inscrites à l'Annexe 2 de l'Accord. Cette proposition a été soumise à la première session de la Réunion des Parties au Cap, Afrique du Sud, en novembre 1999. La proposition a été acceptée et le Plan d'action a été amendé pour inclure l'ensemble des 170 espèces inscrites à l'Annexe 2 de l'Accord (Résolution 1.9). La Réunion des Parties a également approuvé divers amendements mineurs au texte du Plan d'action pour traiter des questions relatives aux oiseaux piscivores et aux oiseaux nidifiant en colonies.

Le présent document décrit trois autres propositions concernant des amendements au Plan d'action à examiner à la seconde session de la Réunion des Parties qui se tiendra à Bonn, Allemagne, en septembre 2002. Ces propositions sont les suivantes :

- Une proposition de l'Afrique du Sud pour inclure 11 espèces supplémentaires à l'Annexe 2 de l'Accord et au Tableau 1 du Plan d'action, et pour amender le texte du Plan d'action pour permettre l'élaboration de plans d'action internationaux multi-espèces.
- Une proposition émanant de la Résolution 1.9 de la première session de la Réunion des Parties afin d'inclure six espèces supplémentaires à l'Annexe 2 de l'Accord et au Tableau 1 du Plan d'action.
- Une proposition du Secrétariat de l'Accord, débattue avec divers

Etats membres, pour étendre l'Annexe 2 de l'Accord et le Tableau 1 du Plan d'action afin d'inclure toutes les espèces d'oiseaux d'eau migrateurs qui viennent régulièrement dans la zone de l'Accord.

Ce document spécifie les modifications qui sont nécessaires pour étendre le Plan d'action afin d'inclure ces espèces supplémentaires, et également actualiser l'état de conservation des 360 populations de 170 espèces d'oiseaux d'eau actuellement inscrites au Tableau 1 du Plan d'action en se basant sur les renseignements disponibles les plus récents.

2. PROPOSITION DE L'AFRIQUE DU SUD

A la sixième session de la Conférence des Parties à la CMS au Cap, Afrique du Sud, en novembre 1999, une recommandation (6.2) a été présentée pour une action concertée relative aux espèces de l'Annexe II, y compris le manchot *Spheniscus demersus*. L'atelier UICN/CBSG sur la conservation du manchot *Spheniscus*, qui a eu lieu au Chili en septembre 2000, a endossé l'élaboration, sous les auspices de la CMS, d'un Mémorandum d'Accord (MoU) entre l'Afrique du Sud et la Namibie sur la conservation de *Spheniscus demersus*. Cependant, il y a plusieurs autres espèces d'oiseaux d'eau côtiers africains qui inter-agissent les uns avec les autres, font face aux mêmes menaces et bénéficieraient d'une coopération internationale pour leur conservation et leur gestion. Il a donc été suggéré que le MoU serait étendu pour inclure l'Afrique du Sud, la Namibie, l'Angola et, peut-être le Mozambique, et pour couvrir les espèces suivantes : *Spheniscus demersus*, *Oceanodroma leucorhoa*, *Pelecanus onocrotalus*, *Sula* (*Morus*) *capensis*, *Phalacrocorax neglectus*, *P. coronatus*, *P. capensis*, *P. carbo lucidus*, *Haematopus moquini*, *Larus dominicanus vetula*, *L. cirrocephalus poiocephalus*, *L. hartlaubii*, *Sterna caspia*, *S. bergii bergii*, *S. dougallii*, *S. vittata* et *S. balaenarum*. L'espèce *Oceanodroma leucorhoa* a été par la suite retirée de la liste car elle est strictement pélagique et a une importante population dans l'hémisphère Nord. Des 16 espèces restantes, cinq sont déjà incluses dans l'Annexe 2 de l'AEWA (*Pelecanus onocrotalus*, *Sterna caspia*, *S. bergii bergii*, *S. dougallii* et *S. balaenarum*). Au cours d'un atelier sur le Plan d'évaluation et de gestion de la conservation des oiseaux d'eau côtiers d'Afrique du Sud qui a eu lieu au Cap, Afrique du Sud, en février 2002 et auquel participaient un représentant du Secrétariat PNUE/AEWA et un représentant du Secrétariat PNUE/CMS, il a été conclu qu'au lieu d'élaborer un MoU pour ce groupe d'espèces au titre de la CMS, il serait préférable de chercher à inclure les 11 espèces supplémentaires dans l'AEWA et d'élaborer un plan d'action pour la conservation de l'ensemble des 16 espèces dans le cadre du Plan d'action de l'AEWA. Tandis que le Plan d'action de l'AEWA, a-t-on noté, prévoit l'élaboration de plans d'action internationaux pour une seule espèce (Section 2.2), il ne contient aucune disposition pour des plans d'action internationaux couvrant une suite d'espèces confrontées à des problèmes similaires (plans d'action multi-espèces). L'atelier invite donc d'une façon pressante le Gouvernement sud-africain (l'Afrique du Sud est la seule Partie contractante à l'AEWA dans cette région) à soumettre une proposition au Secrétariat de l'Accord pour l'inclusion de 11 espèces supplémentaires dans l'Annexe 2 de l'Accord (et dans le Tableau 1 du Plan d'action) et pour l'amendement du Plan d'action afin d'y insérer des dispositions en vue de la mise au point de plans d'action multi-espèces.

L'atelier a aussi noté que le Comité technique de l'AEWA pouvait recommander l'établissement d'un groupe de travail (paragraphe 5 de l'Article VII) pour élaborer, adopter et appliquer des plans d'action internationaux. L'atelier a donc insisté d'une façon pressante auprès du Gouvernement sud-africain pour proposer au Comité technique de l'AEWA qu'un groupe de travail sud-africain (consistant notamment de l'Angola, de la Namibie et de l'Afrique du Sud) soit créé pour coordonner la conservation des oiseaux de mer du littoral sud-africain.

Les 11 espèces dont l'inclusion dans l'Annexe 2 était proposée sont le manchot africain *Spheniscus demersus*, Cape Gannet, *Sula capensis*, Crowned Cormorant (??) *Phalacrocorax coronatus*, Bank Cormorant (??) *P. neglectus*, White-breasted Cormorant *P. carbo lucidus*, Cape Cormorant (??) *P. capensis*, African Black Oystercatcher (??) *Haematopus moquini*, Kelp Gull (??) *Larus dominicanus vetula*, Grey-headed Gull (??) *L. cirrocephalus poiocephalus*, Hartlaubs Gull (??) *L. hartlaubii* et Tern *Sterna vittata*. La plupart de ces espèces se reproduisent sur des îles et des îlots rocheux le long des côtes de l'Angola méridionale, de la Namibie et des parties nord, ouest et est des provinces du Cap de l'Afrique du Sud, bien que d'autres se reproduisent aussi sur les falaises du continent, les dunes côtières, les salines, les estuaires et à certains endroits à l'intérieur des terres. Une espèce, *S. vittata*, ne se trouve sur les sites de reproduction des îles sub-antarctiques que comme un visiteur qui ne s'y reproduit pas. Sept espèces (*Spheniscus demersus*, *Sula capensis*, *Phalacrocorax coronatus*, *P. neglectus*, *P. capensis*, *Haematopus moquini* et *L. hartlaubii*) sont endémiques à l'Afrique du Sud, comme l'est l'espèce *vetula* de *Larus dominicanus*. Tous ces oiseaux peuvent être définis comme "Waterbirds" en ce sens qu'ils passent une partie considérable de leur vie dans des eaux peu profondes à l'intérieur des terres et/ou le long des littoraux sableux ou rocheux et tous sont à un certain degré migrateurs, se déplaçant régulièrement le long des côtes de Namibie et d'Afrique du Sud et dans certains cas allant jusqu'en Angola et au Mozambique.

En Afrique australe, comme ailleurs, les oiseaux de mer côtiers sont confrontés à un certain nombre de menaces causées surtout par des changements provoqués par l'activité humaine et ses conséquences : marées noires (affectant surtout *Spheniscus demersus*), réduction des réserves alimentaires du fait de la surpêche, mortalité accidentelle dans les installations de pêche, nuisances humaines dues à un tourisme et des loisirs mal contrôlés, perte d'habitat (par ex. en raison de l'exploitation du guano sur les îles, des mines de diamant et du développement des ports sur le continent) et prédation par des prédateurs introduits tels que les chats domestiques redevenus sauvages. Bien que beaucoup d'espèces observées se reproduisent sur des sites protégés, loin des effets directs du développement humain, elles ne sont pas immunisées contre ces pressions et un certain nombre d'entre elles ont un grand besoin de meilleures mesures de conservation. Le nombre de *Spheniscus demersus* a décliné pendant presque un siècle et certaines anciennes colonies se sont réduites jusqu'à l'extinction, notamment dans les eaux namibiennes. Le nombre de *Sula capensis* et *Phalacrocorax neglectus* s'est effondré en Namibie et des populations naturellement petites, telles que celles d'*Haematopus moquini*, courent le risque d'une extinction en cas d'un événement catastrophique.

Trois espèces (*Spheniscus demersus*, *Sula capensis* et *Phalacrocorax neglectus*), qui sont maintenant considérées comme menacées dans le monde, sont classées dans la catégorie "Vulnérables" et trois autres (*Phalacrocorax coronatus*, *P. capensis* et *Haematopus moquini*) sont inscrites sur une liste comme "Presque menacées" (BirdLife International 2000).

3. PROPOSITIONS EMANANT DE LA RESOLUTION 1.9

Dans la Résolution 1.9 de la première session de la Réunion des Parties, les Parties ont demandé au Comité technique, "en consultation avec le Conseil scientifique du Secrétariat de la Convention, le cas échéant, d'envisager d'ajouter à l'Annexe 2 de l'Accord et au Tableau 1 du Plan d'action un certain nombre d'espèces qui semblent, d'après le document AEWA/Inf.1.1 et d'autres sources, mériter leur inscription sur une telle liste et notamment *Oxyura maccoa*, *Sarothrura ayresi*, *Crex crex*, *Glareola ocularis*, *Glareola nuchalis* et *Rhynchops flavirostris*". La situation de ces six espèces a été résumée dans l'Annexe 1 du Rapport sur l'état de conservation des oiseaux d'eau migrateurs dans la zone de l'Accord (Wetlands International 2000). *Sarothrura ayresi* et *Crex crex* sont inscrites comme mondialement menacées dans le document *Threatened Birds of the World* (BirdLife International 2000). *Sarothrura ayresi* figure dans l'Annexe I de la CMS et *Oxyura maccoa*, *Sarothrura ayresi* et *Crex crex* figurent dans l'Annexe II de la CMS.

Les populations de l'Afrique orientale et méridionale d'*Oxyura maccoa* sont numériquement peu importantes (moins de 25 000 individus) et la population de l'Afrique orientale a montré un déclin marqué au cours de ces dernières années. *Sarothrura ayresi* n'est connue que par deux très petites populations en Ethiopie et en Afrique australe respectivement, et on la considère actuellement comme en danger. *Crex crex*, bien qu'encore relativement nombreuse, a été sujette à un long et très brutal déclin sur l'ensemble de son aire de reproduction en Europe. La population de *Glareola ocularis* devrait compter moins de 25 000 individus et les deux populations de *Glareola nuchalis* moins de 100 000 individus. Ces trois populations sont menacées par une perte et une dégradation étendues de leurs habitats riverains, à Madagascar (*G. ocularis*), en Afrique de l'Ouest (*G. nuchalis liberiae*), en Afrique orientale et centrale (*G. nuchalis nuchalis*).

Rhynchops flavirostris a marqué un rapide déclin démographique dans de nombreuses parties de son aire de répartition, notamment en Afrique australe, et la population totale de l'espèce peut être maintenant de quelque 25 000 individus. Dans cette espèce et les deux pratincolas (*Glareola* spp.) le déclin a été attribué à la construction de barrages sur les cours d'eau et à la contamination par des pesticides. L'ensemble des six espèces a clairement un état de conservation défavorable et mérite son inclusion dans l'Accord.

4. PROPOSITION DU SECRETARIAT DE L'AEWA

Au cours des débats entre le Secrétariat de l'Accord et un certain nombre d'Etats membres, il a semblé nécessaire de réexaminer l'Annexe 2 afin d'inclure toutes les espèces migratrices d'oiseaux d'eau de la zone de l'Accord. La composition actuelle de l'Annexe 2 comporte des anomalies en ce sens que pour certains groupes, tels que Anatidae, Charadriidae et Scolopacidae, toutes les espèces migratrices, quel que soit l'état de conservation et leurs populations, y figurent, tandis que pour d'autres groupes, tels que Ardeidae, Rallidae et Laridae, seules les espèces et populations considérées comme ayant un état de conservation défavorable y sont incluses. Dans le rapport sur l'état de conservation des oiseaux d'eau migrateurs dans la zone de l'Accord, il a été démontré qu'au moins 19 populations de 14 espèces actuellement exclues de l'Accord avaient un état de conservation défavorable et devraient être considérées comme espèces et populations prioritaires pour inclusion dans l'Accord et son Plan d'action. Six de ces espèces ont été isolées pour une attention immédiate dans la Résolution 1.9.

Alors que les connaissances sur la situation des populations d'oiseaux dans la zone de l'Accord s'améliorent, on découvre que d'autres populations sont en déclin. En outre, de nombreuses populations actuellement en bonne santé pourraient, en quelques années, donner cause à des préoccupations, leur situation évoluant. Des catastrophes écologiques, naturelles (telles que des sécheresses prolongées ou une succession de saisons de reproduction médiocres dans l'Arctique) et d'origine humaine (telles que les marées noires, les drainages massifs et les projets de défrichement) peuvent causer des déclins soudains et rapides dans les populations. Cependant, il y a beaucoup d'arguments en faveur de l'inclusion de toutes les espèces et populations migratrices dans l'Accord et le Plan d'action, quel que soit leur état de conservation actuel. Ceci encouragerait la surveillance de toutes les populations et non seulement de celles qui sont connues pour avoir un état de conservation défavorable et demanderait une intervention rapide dans le cas d'un soudain changement défavorable de leur situation.

L'amendement du Plan d'action pour y inclure toutes les espèces migratrices d'oiseaux d'eau restants endémiques dans la zone de l'Accord impliquerait l'adjonction de 48 espèces à l'Annexe 2 de l'Accord et un total de 111 populations au Tableau 1 du Plan d'action. Toutes ces espèces répondent aux critères de base en tant que "oiseaux aquatiques" dont l'aire de répartition se trouve entièrement ou partiellement dans les limites de la zone de l'Accord (Article 1, paragraphe 2c) et tous sont "migrateurs" d'après la définition de la CMS.

L'inclusion dans l'Accord d'espèces ayant un état de conservation favorable ne signifie pas qu'un fardeau supplémentaire est placé sur les Etats membres car il est clair tout au long du texte de l'Accord que la priorité doit être donnée aux espèces ayant un état de conservation défavorable. Le paragraphe 1 de l'Article III de l'Accord déclare que "Les Parties prendront des mesures pour assurer la conservation des oiseaux d'eau migrateurs en accordant une attention spéciale aux espèces en danger ainsi qu'à celles qui ont un état de conservation défavorable". Dans le Plan d'action, les mesures strictes exposées au paragraphe 2.1 (mesures juridiques) et au paragraphe 2.2 (Plans d'action pour espèces uniques) ne s'appliquent qu'aux populations inscrites dans les Colonnes A et B du Tableau 1 alors que les populations ayant un état de conservation favorable seraient inscrites dans la Colonne C. En outre, le paragraphe 7.1 du Plan d'action (sous Application) précise que "lorsque ce Plan d'action sera appliqué, les Parties donneront priorité, le cas échéant, aux populations inscrites dans la Colonne A du Tableau 1".

La Colonne C du Tableau 1 contient "les populations comptant plus d'une centaine de milliers d'individus susceptibles de bénéficier d'une manière significative de la coopération internationale et ne réunissant pas les conditions requises pour inscription dans la Colonne A ou la Colonne B". Il est clair que toutes les populations d'oiseaux d'eau pourraient bénéficier de la coopération internationale. On pourrait arguer que certaines espèces dont la situation est extrêmement favorable, peut-être du fait de modifications de l'environnement naturel par l'homme, ne nécessitent aucune coopération internationale pour leur conservation. Une solution éventuelle serait d'ajouter une catégorie (C2) ou une colonne supplémentaire (D) au Tableau 1 pour les populations d'oiseaux d'eau ayant un état de conservation favorable et qui n'ont pas besoin de coopération internationale. Ceci n'est pas considéré comme approprié pour plusieurs raisons :

- La plupart des dispositions du Plan d'action dans les paragraphes 2.3, 2.4 et 2.5, ainsi que les sections 3, 4, 5 et 6, s'appliquent à toutes les populations inscrites au Tableau 1. Définir certaines populations comme ne

nécessitant pas de coopération internationale impliquerait qu'elles devraient être exclues de tout examen au titre de ces dispositions.

- Le choix du critère ou des critères à utiliser pour séparer ces populations "susceptibles de bénéficier de la coopération internationale" de celles qui sont considérées comme n'ayant pas besoin de la coopération internationale n'est pas clair. Bien des populations inscrites actuellement dans la Colonne C ont un état de conservation très favorable comparable à celui de beaucoup de nouvelles populations proposées pour inclusion.
- Le principal avantage d'inclure tous les oiseaux d'eau migrateurs dans l'Accord et le Plan d'action est que des mesures rapides peuvent être prises si un changement dans leur état de conservation survenait soudain. L'inscription de populations dans une catégorie qui implique qu'aucune mesure n'a besoin d'être prise annulerait une grande partie de cet avantage.

5. AMENDEMENTS AU TEXTE DU PLAN D'ACTION

Le Plan d'action précise les mesures que les Parties devront prendre pour ce qui est des espèces et des questions prioritaires. Les mesures ont été décrites en termes généraux de façon à ce qu'elles soient applicables à une grande diversité d'espèces et de populations tout en tenant compte de leurs besoins variés en matière d'habitat, de leurs différentes stratégies de migration et des menaces nombreuses et variées pour leur survie. Par conséquent, bien que le Plan d'action ne comporte que quelques-uns des oiseaux d'eau migrateurs endémiques dans la zone de l'Accord, la plupart des dispositions qu'il contient sont également applicables à toute autre espèce d'oiseaux d'eau migrateurs se trouvant dans cette zone. En outre, le Plan d'action est suffisamment large dans son objet pour couvrir virtuellement toutes les questions principales relatives à la conservation de toutes les espèces d'oiseaux d'eau migrateurs dans la zone de l'Accord. Donc, un amendement au Plan d'action pour inclure d'autres espèces d'oiseaux d'eau, comme cela est proposé dans ce document, n'exigerait presque aucun changement au texte existant. La seule nouvelle question qui s'est posée relativement aux propositions actuelles est la nécessité d'une disposition pour la mise au point de plans d'action multi-espèces, comme identifié dans la proposition de l'Afrique du Sud. Pour une approche intégrée de la conservation et de la gestion des 16 espèces d'oiseaux de mer côtiers et d'oiseaux d'eau en Afrique du Sud, on a proposé qu'un Plan d'action unique soit élaboré sous les auspices de l'AEWA, impliquant l'Angola, la Namibie, l'Afrique du Sud et peut-être le Mozambique. Ceci serait en fait un plan d'action multi-espèces plutôt que 16 plans d'actions séparés. La Section 2.2 du Plan d'action de l'AEWA contient des dispositions pour l'élaboration de plans d'action internationaux pour espèces uniques pour les populations inscrites dans la Colonne A du Tableau 1, mais ne prévoit pas la possibilité de plans d'action couvrant plus d'une espèce. L'intérêt de "plans d'action multi-espèces" est évident pour de petits groupes d'espèces partageant le même écosystème, exposés aux mêmes menaces et pour lesquels des mesures de conservation similaires ou presque identiques sont nécessaires.

Il est donc proposé que la Section 2.2 du Plan d'action soit amendé comme suit :

Les mots "et multi-espèces" devraient être ajoutés au titre de la section pour donner :

2.2. Plans d'action pour espèces uniques et multi-espèces

Une nouvelle disposition devrait être ajoutée comme suit :

2.2.3 Les Parties coopéreront en vue d'élaborer et d'appliquer des plans d'action internationaux multi-espèces pour les populations de deux espèces ou plus inscrites dans la Colonne A du Tableau 1 quand ces population partagent le même habitat (écosystème), sont exposées à des menaces similaires et exigent des mesures identiques pour leur conservation. La priorité sera donnée aux groupes d'espèces qui comportent au moins deux populations de la Catégorie 1 de la colonne A du Tableau 1. Les populations d'espèces sur la liste de la Colonne B du Tableau 1 peuvent être incluses dans ces plans d'action s'il y a interaction avec d'autres espèces du groupe et si elles requièrent des mesures de conservation similaires. Le Secrétariat de l'Accord assurera la coordination de la mise en œuvre, de l'harmonisation et de l'application de tels plans.

6. AMENDEMENTS AU TABLEAU 1 DU PLAN D'ACTION

6.1 Amendements à l'état de conservation de populations actuellement incluses dans le Plan d'action

Le tableau 1 du Plan d'action comporte actuellement 360 populations de 170 espèces d'oiseaux d'eau. L'état de conservation de ces populations a été établi sur la base des dernières estimations disponibles de la taille et des tendances des populations, comme résumé dans le Rapport de l'état de conservation des oiseaux d'eau migrateurs dans la zone de l'Accord (Wetlands International 2000). Pour cela il a été utilisé comme source principale la deuxième édition des Estimation des populations d'oiseaux d'eau (Rose et Scott 1997), mais il comportait un certain nombre d'estimations et de tendances plus récentes extraites de l'Atlas EBCC des oiseaux se reproduisant en Europe (Hagemeyer et Blair 1997), l'Atlas des oiseaux d'Afrique australe (Harrison et autres 1997) et divers autres sources publiées et non-publiées disponibles jusqu'à la mi-1999.

L'état de conservation de toutes les populations actuellement inscrites au Tableau 1 du Plan d'action a été révisé sur la base des tailles et des tendances des nouvelles populations compilées pour la troisième édition des Estimations des populations d'oiseaux d'eau qui devrait être publiée à la fin de 2002 (Wetlands International 2002). La version révisée du Tableau 1 figure dans le présent document en tant que Tableau 1a. Lorsque l'état d'une population diffère maintenant de celui indiqué dans le Tableau 1 dans la version 2000 du Plan d'action, le nouvel état est indiqué en caractères gras et l'état d'origine en italiques. Dans ces quelques exemples où une amélioration des connaissances a nécessité un changement dans les limites géographiques d'une population particulière et l'adjonction d'une nouvelle population, ceci est indiqué dans une note de bas de page. Un grand nombre d'estimations et de tendances de la nouvelle population qui figurent dans la troisième édition des Estimations de populations d'oiseaux d'eau ont été tirées des récents résultats du Recensement international des oiseaux d'eau. La publication continue du Recensement des oiseaux d'eau africains, maintenant dans sa treizième année, a été particulièrement utile pour améliorer les estimations de nombreuses populations d'oiseaux d'eau africains. D'autres sources importantes de nouvelles informations ont été entre autres *Treatened Birds of the World* (BirdLife International 2000), *European Bird Populations : Estimates and Trends* (BirdLife International/ European Bird Census Council 2000), *Important Bird Areas in Africa and Associated Islands* (Fishpool et Evans 2001) et trois publications sur l'importance numérique des populations d'oiseaux d'eau actuellement en préparation : *Waterfowl Population Estimates in Africa* (Dodman en prép.), *Status of Migratory Wader Populations in Africa and Western Eurasia in the 1990s* (Stroud et autres en prép.) et *Breeding Waders in Europe 2000* (Thorup en prép.).

Un grand débat sur les changements récents dans les estimations et les tendances de populations, et donc les changements dans l'état de conservation des populations inscrites au Tableau 1 du Plan d'action, figure dans la deuxième édition du Rapport sur l'état de conservation des oiseaux d'eau migrateurs dans la zone de l'Accord (qui sera présenté comme document d'information à MOP2). Il convient de noter que dans de nombreux cas les changements de situation que montre le Tableau 1a sont le résultat d'une amélioration dans les connaissances des populations concernées et ne reflètent aucun changement réel dans la situation de ces populations.

Les brèves descriptions utilisées pour identifier les populations donnent peu d'indications sur l'aire totale de répartition de ces populations et d'ailleurs dans de nombreux cas elles n'indiquent que l'aire principale de reproduction ou de non-reproduction. Une description beaucoup plus détaillée de l'aire de répartition de chaque population figure dans le Rapport sur l'état de conservation des oiseaux d'eau migrateurs dans la zone de l'Accord. Cependant, pour améliorer la clarté des descriptions de l'aire de répartition qui figurent au Tableau 1, on a proposé qu'une définition des termes géographiques soit incluse dans la note de couverture du tableau. Une liste de définitions, adaptée de la deuxième édition de *Waterfowl Population Estimates* a donc été incluse dans le Tableau 1, immédiatement avant la clé des abréviations et des symboles.

6.2. Etat de conservation de populations à ajouter au Plan d'action

L'état de conservation des 11 espèces proposées pour inclusion par l'Afrique du Sud figure au Tableau 1b avec l'état de conservation des populations d'Afrique australe de *Pelecanus onocrotalus* et *Sterna dougallii* qui devraient aussi être ajoutées au Tableau 1 du Plan d'action. (Les populations d'Afrique du Sud de *Sterna caspia*, *S. bergii* et *S. balaenarum* sont déjà incluses dans le Tableau 1).

L'état de conservation des populations migratrices des six espèces auxquelles il est fait référence dans la Résolution 1.9 de la première session de la Réunion des Parties figure au Tableau 1c.

L'état de conservation des populations migratrices des 48 espèces d'oiseaux d'eau restantes régulièrement endémiques et à l'état sauvage dans la zone de l'Accord figure au Tableau 1d avec celui de 16 populations migratrices supplémentaires de 12 espèces déjà inscrites à l'Annexe 2 de l'Accord. Des 111 populations inscrites au Tableau 1d, 57 sont considérées comme ayant un état de conservation favorable (Colonne C), 15 sont assignées à la Colonne B et 28 à la Colonne A.

L'état de conservation de chacune des 135 populations inscrites au Tableau 1b, 1c et 1d est basé sur les estimations et les tendances de population figurant dans la troisième édition de *Waterbird Population Estimates* sauf dans le cas de *Spheniscus demersus* et *Sula capensis*. Pour ces deux populations, l'état de conservation a été basé sur les renseignements fournis par *Threatened Birds of the World* (BirdLife International 2000).

(Pour un débat exhaustif de l'état de conservation de ces populations, voir la deuxième édition du Rapport sur l'état de conservation des oiseaux d'eau migrateurs dans la zone de l'Accord).

7. FUTURE EVOLUTION DE L'ACCORD

Etant donné la mise en œuvre récente d'un Mémoire d'Accord au titre de la CMS pour la phragmite aquatique, *Acrocephalus paludicola*, plusieurs Parties ont indiqué au Secrétariat de l'Accord qu'elles seraient en faveur d'une inclusion dans l'Accord d'une plus grande variété d'oiseaux de zones humides. La question a été soulevée à la troisième réunion du Comité technique de l'AEWA qui a eu lieu en Tanzanie en mai 2002 et il a été décidé que, sous réserve d'un débat ultérieur, une recommandation devrait être faite en ce qui concerne l'évolution future de l'Accord pour y inclure des espèces supplémentaires d'oiseaux de zones humides.

Dans les premiers stades de développement de l'AEWA, les espèces en cours d'examen étaient encore généralement connues comme "Waterfowl" ("oiseaux aquatiques"). Ce terme était défini dans les première et deuxième éditions de *Waterfowl Population Estimates* comme des espèces d'oiseaux dépendant écologiquement des zones humides et appartenant à une des familles suivantes : Gaviidae, Podicipedidae, Pelecanidae, Phalacrocoracidae, Anhingidae, Ardeidae, Balaenicipitidae, Scopidae, Ciconiidae, Threskiornithidae, Phoenicopteridae, Anhimidae, Anatidae, Pedionomidae, Gruidae, Aramidae, Rallidae, Heliornithidae, Eurypygidae, Jacanidae, Rostratulidae, Dromadidae, Haematopodidae, Ibisornithidae, Recurvirostridae, Burhinidae, Glareolidae, Charadriidae, Scolopacidae, Thinocoridae, Laridae et Rhynchopidae. Cette définition plutôt précise a été adoptée dans le Projet de Plan de gestion de l'AEWA, compilé par IWRB (qui devint ultérieurement Wetlands International) en mars 1994. Comme les textes de l'Accord et le projet de Plan de gestion étaient en cours de finalisation, le terme "Waterfowl" ("oiseaux aquatiques") a été abandonné et remplacé par "Waterbirds" ("oiseaux d'eau"), mais la stricte définition a été retenue dans le Projet de Plan de gestion, et il comportait une liste de 26 familles de "Waterbirds" ("oiseaux d'eau") de la zone de l'Accord.

Aucune définition précise de "Waterbirds" ("oiseaux d'eau") ne figure dans l'Accord et dans le Plan d'action autre que la très large définition du paragraphe 2c de l'Article I qui indique que "Waterbirds signifie les espèces d'oiseaux qui sont écologiquement dépendants des zones humides pour une partie au moins de leur cycle annuel". Aucune référence n'est faite dans l'Accord et le Plan d'action au projet de Plan de gestion et il n'y a clairement aucune obligation pour les Parties d'adhérer à la définition plus stricte de Waterbirds (oiseaux d'eau) donnée ici.

Les 170 espèces d'oiseaux d'eau incluses actuellement dans l'Accord et le Plan d'action appartiennent toutes aux familles traditionnelles de "Waterbirds" (oiseaux d'eau) ("Waterfowl")(oiseaux aquatiques) inscrites dans le projet de Plan de gestion comme toutes les 65 espèces sauf deux proposées pour inclusion dans les sections 2, 3 et 4 du présent document.

Cependant, le manchot africain *Spheniscus demersus* et le gannet du Cap *Sula capensis* appartiennent à des familles (*Spheniscidae* et *Sulidae* respectivement) qui n'ont pas été ici considérées ici comme "Waterbirds" dans le sens adopté par Wetlands International. Par conséquent, ces espèces ne sont pas incluses dans les trois premières éditions de Waterbird Population Estimates. Le manchot africain et le gannet du Cap peuvent être considérés comme "Waterbirds" dans le contexte de l'AEWA et il n'y a aucune raison logique pour que ces espèces et bien d'autres espèces des familles de "Seabird" (oiseaux de mer) ne puissent être incluses dans l'Accord. Un certain nombre de "Waterbirds" inclus actuellement dans l'Accord sont strictement des espèces marines qui mériteraient également le nom de "Seabirds", notamment *Phalacrocorax nigrogularis*, *Larus leucophthalmus*, *L. hemprichii*, *L. audouinii*, *Sterna maxima*, *S. bengalensis*, *S. bergii*, *S. dougallii*, *S. saundersi*, *S. balaenarum* et *S. repressa*. Il y a clairement un chevauchement important entre les termes "Waterbird" et "Seabird".

Beaucoup de ces "Waterbirds" actuellement inclus dans l'Accord pourraient être correctement considérés comme "Seabirds", alors que beaucoup de "Seabirds" actuellement exclus pourraient être qualifiés également de "Waterbirds" car ils font un usage extensif d'eaux peu profondes et d'eaux intérieures. Des groupes d'oiseaux de mer, peut-être seulement les quatre familles de Procellariiformes (*Diomedidae*, *Procellariidae*, *Hydrobatidae* et *Pelecanoididae*), ne comportent aucune espèce pouvant être considérée comme oiseaux d'eau. Théoriquement, toutes les espèces de ces familles sont exclusivement pélagiques, se déplaçant loin de leurs lieux de reproduction, fréquentant rarement les eaux intérieures sauf lorsque les orages les y contraignent. Deux exceptions, les pétrels géants, de l'espèce *Macronectes*, se trouvent souvent dans des eaux peu profondes, entrent même dans des ports et fouillent le long des plages, mais dans la zone de l'AEWA on ne les rencontre seulement que comme visiteurs non-reproducteurs dans les eaux au large de l'Afrique australe. Quelques-unes au moins des espèces d'autres familles de "Seabird" (*Spheniscidae*, *Phethontidae*, *Sulidae*, *Fregatidae*, *Stercorariidae* et *Alcidae*) utilisent des eaux peu profondes ainsi que des eaux intérieures et pourraient donc être considérées comme des "Waterbirds" propres à être incluses dans l'Accord. Une liste des espèces et sous-espèces d'oiseaux de mer susceptibles d'être considérés pour inclusion dans l'Accord figure au Tableau 2. Ce tableau comprend une espèce de cormoran (*Phalacrocoracidae*) et huit espèces de mouettes et de sternes (*Laridae*), originellement exclues de l'Accord pour la raison qu'elles étaient strictement des espèces marines et largement pélagiques hors de la saison de reproduction. Cependant, toutes font un certain usage des eaux peu profondes et des eaux intérieures. (Il convient de noter qu'étant donné le chevauchement entre "Seabirds" et "Waterbirds" à la fois au sein de leurs familles et entre celles-ci, on a proposé que les futures éditions de Waterbird Population Estimates devraient inclure tous les "Seabirds", y compris les Procellariiformes).

Etendre l'Accord pour y inclure les oiseaux des zones humides d'autres groupes serait également valide. De nombreuses espèces "d'oiseaux terrestres" dépendent d'habitats constitués de zones humides pour une partie ou la totalité de leur cycle annuel, et beaucoup d'entre elles sont migratrices. Certaines, tel le phramite aquatique, *Acrocephalus paludicola*, ont un état de conservation extrêmement défavorable et pourraient bénéficier d'un grand nombre de mesures exposées dans le Plan d'action de l'AEWA. Des recherches seront nécessaires pour déterminer le nombre total d'espèces se trouvant dans la zone de l'AEWA susceptibles d'être incluses dans l'Accord, notamment pour ce qui est de leurs déplacements et de leur état de conservation. Il est cependant

possible de fournir une liste préliminaire d'espèces candidates se trouvant en Europe, en Afrique du Nord et en Asie occidentale. Au sein de cette région, il y a 54 espèces d'oiseaux dépendant de zones humides pour au moins une partie de l'année.

Onze de celles-ci sont sédentaires et neuf autres ne s'y trouvent seulement que comme espèces reproductrices à l'est de la région et elles migrent au sud-est pour passer l'hiver boréal en dehors de la zone de l'Accord. Les 34 espèces restantes sont inscrites au Tableau 3. Il y a plusieurs autres espèces telles que le pygargue (Montagu's Harrier *Circus pygargus*), l'aigle impérial (*Aquila heliaca*), le faucon pèlerin (*Falco peregrinus*), le guêpier à joues bleues (*Merops persicus*), le Pied Wagtail (*Motacilla alba*) et le moineau espagnol (*Passer hispaniolensis*), qui font un usage extensif de zones humides dans certaines parties de leur aire de répartition mais se trouvent ailleurs toute l'année dans des habitats non-humides. De telles espèces ont été omises du Tableau 3.

Cinq des espèces inscrites au Tableau 3 sont connues pour avoir un état de conservation défavorable. L'aigle pêcheur de Pallas (*Haliaeetus leucoryphus*), le grand aigle tacheté (*Aquila clanga*) et le phragmite aquatique (*Acrocephalus paludicola*) sont des oiseaux inscrits sur la liste des espèces mondialement menacées dans la catégorie des espèces "vulnérables" et le pygargue à queue blanche (*Haliaeetus albicilla*) et le phragmite Basra Reed (*Acrocephalus griseldis*) sont inscrits sur la liste des espèces "presque menacées" (BirdLife International 2000). Toutes ces espèces pourraient profiter d'une manière significative des mesures de conservation des oiseaux migrateurs et de leurs habitats prévues par l'AEWA.

Il est donc proposé qu'une réflexion plus approfondie soit accordée à l'expansion de l'Accord pour inclure les "oiseaux de mer" et les "oiseaux terrestres" et aux nouvelles questions qu'éventuellement leur inclusion soulèverait, telles que le piégeage des passereaux migrateurs, la pollution marine, les mesures de protection dans les eaux internationales, etc. .

8. REFERENCES

- BirdLife International (2000). *Threatened Birds of the World*. Lynx Edicions & BirdLife International, Barcelona & Cambridge, R-U. 852 p.
- BirdLife International/European Bird Census Council (2000). *European Bird Populations: Estimates and trends*. BirdLife Conservation Série No.10. BirdLife International, Cambridge, R-U. 160 p.
- Dodman, T. (en prép.). *Waterbird Population Estimates in Africa*. Rapport à Wetlands International.
- Fishpool, L.D.C. & Evans, M.I. (éd.). (2001). *Important Bird Areas in Africa and associated Islands: Priority sites for conservation*. BirdLife Conservation Series No.11. Pisces Publications & BirdLife International, Newbury & Cambridge, R-U. 1144 p.
- Hagemeijer, W.J.M. & Blair, M.J. (éd.). (1997). *The EBCC Atlas of European Breeding Birds: Their Distribution and Abundance*. T. & A.D. Poyser, Londres. 903 p.
- Harrison, J.A., Allan, D.G., Underhill, L.G., Herremans, M., Tree, A.J., Parker, V. & Brown, C.J. (1997). *The Atlas of Southern African Birds*. Vol.1. BirdLife South Africa, Johannesburg. 785 p.
- Rose, P.M. & Scott, D.A. (1997). *Waterfowl Population Estimates – Deuxième Edition*. Wetlands International Publication No.44. Wetlands International, Wageningen, Pays-Bas. 106 p.
- Stroud, D.A., Davidson, N.C., West, R., Scott, D.A., Haanstra, L., Thorup, O., Ganter, B. & Delany, S. (compilateurs) (en prép.). *Status of migratory wader populations in Africa and Western Eurasia in the 1990s*. Compilé pour l'International Wader Study Group. *International Wader Studies* 15.
- Thorup, O. (éd.) (en prép.). *Breeding Waders in Europe 2000*. *International Wader Studies* 13.
- Wetlands International (2000). *Report on the Conservation Status of Migratory Waterbirds in the Agreement Area*. AEWA Technical Series No.1. AEWA Secrétariat, Bonn. 154 p.

Tableau 1

ETAT DES POPULATIONS D'OISEAUX D'EAU MIGRATEURS

LISTE DES COLONNES

La classification suivante est utilisée pour la mise en œuvre du Plan d'action.

Colonne A

- Catégorie 1: (a) Espèces figurant à l'annexe 1 de la Convention;
(b) Espèces inscrites sur la Liste Rouge de l'UICN de 1996 des Animaux menacés;
(c) Populations de moins de 10 000 individus.
- Catégorie 2: Populations comptant approximativement entre 10 000 et 25 000 individus.
- Catégorie 3: Populations comptant approximativement entre 25 000 et 100 000 individus et considérées comme menacées en raison de:
- (a) Leur concentration sur un petit nombre de sites à un stade ou l'autre de leur cycle annuel;
 - (b) Leur dépendance par rapport à un type d'habitat gravement menacé;
 - (c) Signes importants de leur déclin à long terme;
 - (d) Fluctuations extrêmes de la taille de la population, ou tendances allant dans ce sens.

Pour les espèces inscrites dans les catégories 2 et 3 ci-dessus, voir le paragraphe 2.1.1 de la présente annexe.

Colonne B

- Catégorie 1: Populations comptant approximativement entre 25 000 et 100 000 d'individus qui ne remplissent pas les conditions pour figurer dans la colonne A ci-dessus.
- Catégorie 2: Populations comptant plus d'une centaine de milliers d'individus et considérées comme nécessitant une attention particulière en raison de:
- (a) Leur concentration sur un petit nombre de sites à un stade ou l'autre de leur cycle annuel;
 - (b) Leur dépendance à l'égard d'un type d'habitat qui est gravement menacé;
 - (c) Signes importants de leur déclin à long terme;
 - (d) Fluctuations extrêmes de la taille de la population, ou tendances allant dans ce sens.

Colonne C

- Catégorie 1: Populations comptant plus d'une centaine de milliers d'individus, ayant dans une grande mesure intérêt à bénéficier d'une coopération internationale et qui ne remplissent pas les conditions pour figurer dans les colonnes A ou B ci-dessus.

EXAMEN DU TABLEAU 1

Le présent tableau sera:

- (a) Examiné régulièrement par le Comité technique conformément à l'article VII, paragraphe 3(b), du présent Accord; et
- (b) Amendé, s'il y a lieu, par la Réunion des Parties conformément à l'article VI, paragraphe 9(d), du présent Accord à la lumière des conclusions de cet examen.

DEFINITION DE TERMES GEOGRAPHIQUES UTILISES DANS LA DESCRIPTION DES AIRES DE REPARTITION

Afrique du Nord	Algérie, Egypte, Jamahiriya arabe libyenne, Maroc, Tunisie.
Afrique de l'Ouest	Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Tchad, Togo.
Afrique de l'Est	Burundi, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Kenya, Ouganda, Rwanda, Somalie, Soudan, Tanzanie (République unie de).
Afrique du nord-est	Djibouti, Egypte, Erythrée, Ethiopie, Somalie, Soudan.
Afrique australe	Afrique du Sud, Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Swaziland, Zambie, Zimbabwe.
Afrique centrale	Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sao Tomé et Príncipe, Zaïre.
Afrique sub-saharienne	Tous les Etats africains au sud du Sahara.
Afrique tropicale	Afrique sub-saharienne à l'exclusion du Lesotho, de la Namibie, de l'Afrique du Sud et du Swaziland.
Paléarctique occidental	Comme défini dans le manuel des oiseaux d'Europe, du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (Cramp et Simmons 1977).
Europe du Nord-Ouest	Allemagne, Belgique, Danemark, Finlande, France, Irlande, Islande, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède.
Europe occidentale	Europe du Nord-Ouest avec le Portugal et l'Espagne.
Europe du Nord-Est	La partie septentrionale de la Fédération de Russie à l'ouest de l'Oural.
Europe de l'Est	Bélarus, Fédération de Russie à l'ouest de l'Oural, Ukraine.
Europe centrale	Allemagne, Autriche, Estonie, Fédération de Russie autour du golfe de Finlande et de Kaliningrad, Hongrie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Suisse.

Atlantique Nord	Côte nord-ouest de la Fédération de Russie, Féroé, Groenland, Irlande, Islande, Norvège, Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, Svalbard.
Atlantique Est	Rivage européen de l'Atlantique et de l'Afrique du Nord du nord de la Norvège au Maroc.
Sibérie occidentale	Fédération de Russie à l'est de l'Oural jusqu'au fleuve Ienisseï et au sud de la frontière du Kazakhstan.
Sibérie centrale	Fédération de Russie du fleuve Ienisseï jusqu'à la frontière orientale de la péninsule de Taimyr et au sud de l'Altai .
Méditerranée occidentale	Algérie, Espagne, France, Italie, Malte, Maroc, Monaco, Portugal, San Marin, Tunisie.
Méditerranée orientale	Albanie, Bosnie et Herzégovine, Chypres, Croatie, Egypte, Grèce, Israël, Jamahiriya arabe Libyenne, Liban, Macédoine (ancienne République yougoslave de), République arabe de Syrie, Slovénie, Turquie, Yougoslavie.
Mer Noire	Arménie, Bulgarie, Fédération de Russie, Géorgie, Moldavie, Roumanie, Turquie, Ukraine.
Mer Caspienne	Azerbaï djan, Fédération de Russie, Kazakhstan, Ouzbékistan, République islamique d'Iran, Turkmenistan.
Asie du Sud-Ouest	Arabie Saoudite, Bahrein, Emirats arabes unis, Irak, Israël, Jordanie, Kazakhstan, Koweï t, Liban, Oman, Ouzbékistan, Qatar, République arabe syrienne, République islamique d'Iran, Turkmenistan, Turquie orientale, Yémen.
Asie occidentale	Partie occidentale de la Fédération de Russie à l'est de l'Oural et des pays de la mer Caspienne.
Asie centrale	Afghanistan, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkmenistan.
Asie du Sud	Bangladesh, Bhoutan, Inde, Népal, Pakistan, Sri Lanka.

LISTE DES ABREVIATIONS ET SYMBOLES

rep.	population reproductrice	hiv.	population hivernante
N.	nord	E.	est
S.	sud	O.	ouest
NE.	nord-est	NO.	nord-ouest
SE.	sud-est	SO.	sud-ouest

(): Etat de conservation de la population inconnu. Etat de conservation estimé.

*: A titre exceptionnel, les populations marquées d'un astérisque peuvent continuer à être chassées dans un souci d'exploitation durable, lorsque cette chasse constitue une pratique culturellement bien établie (voir alinéa 2.1.1).

REMARQUES

1. Les données relatives aux populations utilisées dans le tableau 1 correspondent, dans la mesure du possible, au nombre d'individus de la population reproductrice potentielle, dans la zone de l'Accord. L'état de conservation est établi à partir des meilleures estimations de populations disponibles et publiées.
2. Les abréviations (rep) ou (hiv) utilisées dans le tableau servent uniquement aux fins d'identification des populations. Elles n'indiquent pas de restrictions saisonnières aux actions menées au regard de ces populations dans le cadre de l'Accord et du Plan d'action.
3. Les descriptions brèves utilisées pour l'identification des populations reproduisent celles de la seconde édition de *Waterfowl Population Estimates*, modifiées pour tenir compte du rapport sur les états de conservation (Doc. AEWa Inf. 1.1).
4. Les barres obliques (/) qui sont employées séparent les zones de reproduction des zones d'hivernage.
5. Lorsque la population d'une espèce figure au tableau 1 sous plusieurs catégories, les obligations à prendre en compte au titre du Plan d'action sont celles qui découlent de la catégorie la plus stricte.

Tableau 1a

ETAT DES POPULATIONS INSCRITES ACTUELLEMENT DANS LES NOTES DU PLAN D'ACTION

L'état de conservation de chaque population est basé sur les estimations et tendances des populations figurant dans la troisième édition de Waterbird Population Estimates (Wetlands International 2002). Les catégorisations qui diffèrent de celles qui figurent dans la version 2000 du Plan d'action sont indiquées en caractères gras ; les catégorisations qui ne sont plus valides sont indiquées en italique.

Dans neuf espèces, les populations inscrites à la troisième édition de Waterbird Population Estimates diffèrent de celles inscrites dans la version 2000 du Plan d'action du fait de récentes modifications à des frontières de populations. Les populations qui ont été affectées par ces changements sont indiquées en caractères gras avec une note de bas de page décrivant ces changements.

	A	B	C
GAVIIDAE			
<i>Gavia stellata</i>			
- Europe du Nord-Ouest (hiv)		2c	
- Mer Caspienne, mer Noire & Méditerranée E. (hiv)		(1)	
<i>Gavia arctica arctica</i>			
- Europe du Nord & Sibérie occidentale/Europe		2c	
<i>Gavia arctica suschkini</i>			
- Sibérie centrale/Mer Caspienne			(1)
<i>Gavia immer</i>			
- Europe (hiv)	1c		
<i>Gavia adamsii</i>			
- Europe du Nord(hiv)	(2) 1c		
PODICIPEDIDAE			
<i>Podiceps grisegena grisegena</i>			
- Europe du Nord-Ouest (hiv)		1	
- Mer Noire & Méditerranée (hiv)		(1)	
- Mer Caspienne (hiv)	2		
<i>Podiceps auritus auritus</i>			
- Europe NO (long bec)	1c		
- Europe NE (bec court)		1	
- Mer Caspienne & Asie du Sud (hiv)	2		
PELECANIDAE			
<i>Pelecanus onocrotalus</i>			
- Europe & Asie occidentale (rep)	1a 3c		
<i>Pelecanus crispus</i>			
- Mer Noire & Méditerranée (hiv)	1a 1b 1c		
- Asie SO & Asie S. (hiv)	1a 1b 2		

	A	B	C
PHALACROCORACIDAE			
<i>Phalacrocorax pygmaeus</i>			
- Mer Noire & Méditerranée	2	1	
- Asie du Sud-Est		1	
<i>Phalacrocorax nigrogularis</i>			
- Golfe & Mer d'Arabie	1b	2a (2c)	
ARDEIDAE			
<i>Egretta vinaceigula</i>			
- Afrique australe	1b 1c		
<i>Ardea purpurea purpurea</i>			
- Europe O. & Méditerranée O./Afrique O.	2		
- Europe E & Asie SO/Afrique Subsaharien		(2c)	
<i>Casmerodius albus albus</i>			
- Europe O. C. SE/Mer Noire & Méditerranée	2		
- Asie O./Asie du Sud-Ouest		(1)	
<i>Ardeola idae</i>			
- Madagascar & Aldabra/Afrique C. & E.	1b 1c		
<i>Ardeola rufiventris</i>			
- Afrique tropicale E & S		(1)	
<i>Ixobrychus minutus minutus</i>			
- Europe & Afrique du Nord/Afrique Subsaharienne		2c	
- Asie occidentale et du Sud-Ouest/Afrique Subsaharienne		(1)	
<i>Ixobrychus sturmii</i>			
- Afrique subsaharienne		(1)	
<i>Botaurus stellaris stellaris</i>			
- Europe (rep)	3c		
- Asie du Sud-Ouest (hiv)	2		
CICONIIDAE			
<i>Mycteria ibis</i>			
- Afrique subsaharienne (à l'exclusion du Madagascar)		1	
<i>Ciconia nigra</i>			
- Europe SO/Afrique de l'Ouest	1c		
- Europe centrale & de l'Est/Afrique Subsaharienne	2		
<i>Ciconia episcopus microscelis</i>			
- Afrique Subsaharienne		<i>1</i> (1)	
<i>Ciconia ciconia ciconia</i>			
- Afrique australe	1c		
- Ibérie & Afrique NO/Afrique Subsaharienne	3b		
- Europe centrale & orientale/Afrique Subsaharienne		2c	1
- Asie O./Asie du Sud-Ouest	3b 2		

	A	B	C
THRESKIORNITHIDAE			
<i>Plegadis falcinellus falcinellus</i>			
- Afrique subsaharienne (rep)			1
- Mer Noire & Méditerranée/Afrique de l'Ouest	3c		
- Asie SO/Afrique E		(1)	
<i>Geronticus eremita</i>			
- Maroc	1a 1b 1c		
- Asie du Sud-Ouest	1a 1b 1c		
<i>Threskiornis aethiopicus aethiopicus</i>			
- Afrique subsaharienne			1
- Iraq & Iran	1c		
<i>Platalea leucorodia leucorodia</i>			
- Europe O./ Méditerranée O. & Afrique O.	1c		
- Europe centrale & SE/ Méditerranée & Afrique Tropicale	2		
<i>Platalea leucorodia archeri</i>			
- Mer Rouge & Somalie	1c		
<i>Platalea leucorodia major</i>			
- Asie O. & Asie du Sud O. & du sud	2		
<i>Platalea alba</i>			
- Afrique subsaharienne	2*		
PHOENICOPTERIDAE			
<i>Phoenicopterus ruber roseus</i>			
- Afrique de l'Ouest	3a		
- Afrique de l'Est	3a 3c		
- Afrique australe	3a 3c		
- Méditerranée occidentale	3a	2a	
- Méditerranée orientale, SO & S Asie		2a	
<i>Phoenicopterus minor</i>			
- Afrique de l'Ouest	2		
- Afrique de l'Est		2a 2c	
- Afrique australe (au Madagascar)	3a 3c		
ANATIDAE			
<i>Dendrocygna bicolor</i>			
- Afrique de l'Ouest (de Sénégal à Tchad)			(1)
- Afrique de l'Est et Afrique australe			(1)
<i>Dendrocygna viduata</i>			
- Afrique de l'Ouest (de Sénégal à Tchad)			1
- Afrique de l'Est et Afrique australe			1
<i>Thalassornis leuconotus leuconotus</i>			
- Afrique de l'Ouest	1c		
- Afrique de l'Est et Afrique australe	2*		
<i>Oxyura leucocephala</i>			
- Méditerranée occidentale	1a 1b 1c		
- Algérie & Tunisie	1a 1b 1c		
- Méditerranée E, Turquie & Asie SO	1a 1b 2		

	A	B	C
<i>Cygnus olor</i>			
- NO continent européen & Europe centrale		2d	1
- Mer Noire		1	
- Asie O & centrale /Mer Caspienne		2a 2d	
<i>Cygnus cygnus</i>			
- Islande/R.-U. & Irlande	2		
- NO continent européen		1	
- Europe N & Sib. O /Mer Noire & Méd E	2		
- Sibérie O & centrale/Mer Caspienne	2		
<i>Cygnus columbianus bewickii</i>			
- Sibérie O & Europe NE/Europe NO		1	
- Sibérie Nord/Mer Caspienne	1c		
<i>Anser brachyrhynchus</i>			
- Groenland E & Islande/R.-U		2a	
- Svalbard/Europe NO		1	
<i>Anser fabalis fabalis</i>			
- Sib. O & Europe NE/Europe NO		1	
<i>Anser fabalis rossicus</i>			
- Sibérie O & C /Europe NE & SO			(1)
<i>Anser albifrons albifrons</i>			
- Sib NO & Europe NE /Europe NO			1
- Sibérie O/Europe centrale	3c*		
- Sibérie O/Mer Noire & Turquie			1
- Sibérie N/Mer Caspienne & Iraq	2		
<i>Anser albifrons flavirostris</i>			
- Groenland/Irlande & R.-U	3a*		
<i>Anser erythropus</i>			
- Europe N & Sib. O/Mer Noire & Mer Caspienne	1a 1b 2		
<i>Anser anser anser</i>			
- Islande/R.-U & Irlande		1	
- Europe NO/Europe SO			1
- Europe centrale/ Afrique N	2*	1	
<i>Anser anser rubrirostris</i>			
- Mer Noire & Turquie		1	
- Sibérie O/Mer Caspienne & Iraq			1
<i>Branta leucopsis</i>			
- Groenland E/Ecosse & Irlande		1	
- Svalbard/Ecosse SO	2		
- Russie/Allemagne & Pays-Bas			1
<i>Branta bernicla bernicla</i>			
- Sibérie O/Europe O		2b 2c	
<i>Branta bernicla hrota</i>			
- Svalbard/Danemark & R.-U	1c		
- Canada & Groenland/Irlande	2		
<i>Branta ruficollis</i>			
- Sibérie N/Mer Noire & Mer Caspienne	1a 1b 3a		
<i>Alopochen aegyptiacus</i>			
- Afrique occidentale	2		
- Afrique de l'Est & Afrique australe			(1) 1

	A	B	C
<i>Tadorna ferruginea</i>			
- Afrique du Nord-Ouest	1c		
- Méditerranée E & Mer Noire/ Afrique NE	2		
- Asie O & Mer Caspienne/Iran & Iraq		1	
<i>Tadorna cana</i>			
- Afrique australe		1	
<i>Tadorna tadorna</i>			
- Europe du Nord-Ouest		2a	
- Mer Noire & Méditerranée	3c	1	
- Asie O/Mer Caspienne & Moyen-Orient		1	
<i>Plectropterus gambensis gambensis</i>			
- Afrique de l'Ouest	3c		1
- Afrique de l'Est (Du Sudam au Zambie)			1
<i>Plectropterus gambensis niger</i>			
- Afrique australe		1	
<i>Sarkidiornis melanotos melanotos</i>			
- Afrique de l'Ouest		1	
- Afrique australe & de l'Est			1
<i>Nettapus auritus</i>			
- Afrique de l'Ouest	2 1c		
- Afrique australe & de l'Est			(1)
<i>Anas capensis</i> ¹			
- d'Afrique E à l'Afrique O (au lac Tchad et Libye)	2		
- Afrique australe (N au Angola et Zambie)			1
<i>Anas strepera strepera</i>			
- Europe du Nord-Ouest		1	
- Europe NE/Mer Noire & Méditerranée		2c	
- Sib. O/ Asie SO & Afrique NE			(1)
<i>Anas penelope</i>			
- Sib.O & Europe NE/Europe NO			1
- Sib.O & Europe NE/Mer Noire & Méditerranée		2c	
- Sib.O/Asie SO & Afrique NE		2c	
<i>Anas platyrhynchos platyrhynchos</i>			
- Europe du Nord-Ouest		2c	1
- Europe N/Méditerranée occidentale			1
- Europe E/Mer Noire & Méditerranée E		2c	
- Sibérie occidentale/Asie SO			(1)
<i>Anas undulata undulata</i>			
- Afrique australe			1
<i>Anas clypeata</i>			
- Europe NO & centrale (hiv)		1	
- Sib.O, Eur NE & E /Eur S & Afr O		(2c)	(1)
- Sib. O/Asie SO, Afrique NE & E		2c (2c)	
<i>Anas erythrorhyncha</i>			
- Afrique australe			1
- Afrique de l'Est			1
- Madagascar	2		

	A	B	C
<i>Anas acuta</i>			
- Europe du Nord-Ouest	3c	<i>1</i>	
- Sib.O, Eur NE & E /Eur S & Afr. O		2c	
- Sibérie O/Asie SO & Afrique E			(1)
<i>Anas querquedula</i>			
- Sibérie O & Europe/Afrique O		2c	
- Sib. O/ Asie SO, Afrique NE & E			(1)
<i>Anas crecca crecca</i>			
- Europe du Nord-Ouest			1
- Sib.O & Europe NE/Mer Noire & Méditerranée			1
- Sib. O/Asie SO & Afrique NE		2c	
<i>Anas hottentota</i>			
- Bassin du Lac Tchad	1c		
- Afrique de l'Est (S. au N. Zambie)		1	<i>1</i>
- Afrique australe (N. au S. Zambie)		1	
<i>Marmaronetta angustirostris</i>			
- Méditerranée O/Afrique O	1a 1b 1c		
- Méditerranée orientale	1a 1b 1c		
- Asie du Sud-Ouest	1a 1b 2		
<i>Netta rufina</i>			
- Europe SO & centrale /Méd. O	2*	1	
- Mer Noire & Méditerranée E	3c		
- Asie occidentale & centrale /Asie SO			1
<i>Netta erythrophthalma brunnea</i>			
- Afrique australe et de l'Est			(1) 1
<i>Aythya ferina</i>			
- Europe NE/Europe NO		2c	1
- Europe centrale & NE /Mer Noire & Méd		2c	1
- Sibérie occidentale/Asie SO		(2c)	
<i>Aythya nyroca</i>			
- Méditerranée O/Afrique N. & O .)	1a 1b 1c		
- Europe E/Méditerranée E & Afrique	1a 1b 3c		
- Asie O/Asie SO & Afrique NE	1a 1b 1c 3c		
<i>Aythya fuligula</i>			
- Europe du Nord-Ouest (hiv)			1
- Europe Centrale, mer Noire & Méd (hiv)			1
- Sib. O/Asie SO & Afrique NE			(1)
<i>Aythya marila marila</i>			
- Europe du Nord/Europe de l'Ouest			1
- Sibérie O/Mer Noire & mer Caspienne			1
<i>Somateria mollissima mollissima</i>			
- Baltique, Danemark & Pays-Bas		2c	<i>1</i>
- Norvège & Russie			1
<i>Somateria mollissima islandica</i>			
- Svalbard & Franz Joseph (rep)		1	
<i>Somateria spectabilis</i>			
- Groenland E, Europe NE & Sibérie O			1

	A	B	C
<i>Polysticta stelleri</i>			
- Sibérie occidentale /Europe NE	1a 1b	1	
<i>Clangula hyemalis</i>			
- Islande & Groenland			1
- Sibérie occidentale/Europe du Nord			1
<i>Melanitta nigra nigra</i>			
- Sibérie O& Europe N/Europe O & Afrique NO		2a	
<i>Melanitta fusca fusca</i>			
- Sibérie O & Europe N/Europe NO		2a	
- Mer Noire & Mer Caspienne	1c		
<i>Bucephala clangula clangula</i>			
- Europe NO & centrale (hiv)			1
- Europe NE/Adriatique		1	
- Sibérie O & Europe NE /Mer Noire	2		
- Sibérie occidentale/Mer Caspienne	2		
<i>Mergellus albellus</i>			
- Europe NO & centrale (hiv)	3a		
- Europe NE /Mer Noire & Méditerranée E		1	
- Sibérie occidentale/Asie SO		1	
<i>Mergus serrator serrator</i>			
- Europe NO & centrale (hiv)			1
- Europe NE /Mer Noire & Méditerranée		1	
- Sibérie occidentale/Asie SO & centrale	1c		
<i>Mergus merganser merganser</i>			
- Europe NO & centrale (hiv)			1
- Europe NE/Mer Noire	1c		
- Sibérie occidentale/Mer Caspienne	2		
GRUIDAE			
<i>Grus leucogeranus</i>			
- Iran (hiv)	1a 1b 1c		
<i>Grus virgo</i>			
- Mer Noire (Ukraine) Afrique NE.	1c		
- Turquie (rep)	1c		
- Kalmykia/Afrique NE.		1	
<i>Grus paradisea</i>			
- Extrême sud de l'Afrique australe	1b 2		
<i>Grus carunculatus</i>			
- Afrique centrale & australe	1b 2 1c		
<i>Grus grus</i>			
- Europe du Nord-Ouest/Iberie & Maroc		1	
- Europe NE & centrale/Afrique du Nord	3c	1	
- Europe E./Turquie, Orient & Afrique NE	3c		
- Turquie & Géorgie (rep)	1c		
- Sibérie Occidentale/Asie du Sud	3c	(1)	

	A	B	C
RALLIDAE			
<i>Sarothrura boehmi</i>			
- Afrique centrale	(3b)		
<i>Porzana parva parva</i>			
- Eurasie occidentale/Afrique		2c	
<i>Porzana pusilla intermedia</i>			
- Europe (rep)	2		
<i>Porzana porzana</i>			
- Europe/Afrique		2c	
<i>Aenigmatolimnas marginalis</i>			
- Afrique subsaharienne		(2b)	
<i>Fulica atra atra</i>			
- Mer Noire & Méditerranée (hiv)			1
DROMADIDAE			
<i>Dromas ardeola</i>			
- NO océan Indien, mer Rouge & Golfe	3a		
RECURVIROSTRIDAE			
<i>Himantopus himantopus himantopus</i>			
- Afrique subsaharienne (à l'exclusion du sud) ⁴		(1)	
- Afrique austral ('meridionalis') ⁴	2		
- Europe SO & Afrique du Nord/Afrique O.		1	
- Europe centrale & méditerranéen/Afrique NC		1	
- Asie O, C & SO/Asie SOW & Afrique	2	(1)	
<i>Recurvirostra avosetta</i>			
- Afrique australe	2		
- Afrique de l'Est		(1)	
- Europe O & Méditerranée O (rep)		1	
- Europe SE, Mer Noir & Turquie (rep)	(3c)		
- Asie O & SO /Afrique de l'Est	2		
GLAREOLIDAE			
<i>Glareola pratincola pratincola</i>			
- Europe ouest & Afrique NO/Afrique occidentale	2		
- Mer Noire & Méditerranée E/zone orientale de Sahel	2		
- Asie du Sud-Ouest & Afrique NE		(1)	
<i>Glareola nordmanni</i>			
- Europe SE & Asie O/Afrique occidentale	3b 3c	2b 2c	
CHARADRIIDAE			
<i>Pluvialis apricaria apricaria</i> ⁵			
- R.-U, Irlande, Danemark & Allemagne & Baltique (rep)	3c*		

	A	B	C
<i>Pluvialis apricaria altifrons</i>			
-Islande & Féroé/Côte atlantique est			1
- Europe du Nord/Europe O. & Afrique NO			1
- La Sibérie Nordique /Caspien & Asie Mineur		(1)	
<i>Pluvialis squatarola</i>			
- Sibérie O & Canada/Europe O & Afrique O			1
- Sibérie C & E/Asie SO Asia, Afrique E. & australe		1	
<i>Charadrius hiaticula hiaticula</i>			
- Europe & Afrique du Nord		1	
<i>Charadrius hiaticula psammodroma</i> ⁶			
- Canada, Groenland & Islande/Afrique O & S		(2c)	(1)
<i>Charadrius hiaticula tundrae</i>			
- Europe NE & Sibérie/ Asie SO, E & Afrique australe			(1)
<i>Charadrius dubius curonicus</i>			
- Europe & Afrique NO/Afrique de l'Ouest			1
- Asie O & SO/Afrique de l'Est			(1)
<i>Charadrius pecuarius pecuarius</i>			
- Afrique du sud & E ⁷		(1)	
- Afrique O ⁷	2		
<i>Charadrius tricollaris tricollaris</i>			
- Afrique australe & de l'Est		1	(1)
<i>Charadrius forbesi</i>			
- Afrique de l'Ouest & centrale		(1)	
<i>Charadrius pallidus pallidus</i>			
- Afrique australe	1c 2		
<i>Charadrius pallidus venustus</i>			
- Afrique de l'Est	(2c) 1c		
<i>Charadrius alexandrinus alexandrinus</i>			
- Europe O & Méditerranéen occidental/Afrique O.	3c		
- Mer Noire & Méditerranée E/Sahel	3c		
- Asie SO & centrale/Asie SO & Afrique NE		(1)	(1)
<i>Charadrius marginatus meadowi</i>			
- Afrique SE ⁸		(1)	
- Ouest au Ouest -centrale Afrique	2	(1)	
<i>Charadrius mongolus pamirensis</i>			
- Asie O centrale/Asie australe & Afrique E		(1)	
<i>Charadrius leschenaultii columbinus</i>			
- Turquie & Asie australe/ Méditerranée E & Mer Rouge	1c		
<i>Charadrius leschenaultii crassirostris</i>			
- Caspien & Asie SO/Arabie & Afrique NE ⁹		(1)	
<i>Charadrius leschenaultii leschenaultii</i>			
- Asie centrale/Afrique E & S ^{9,10}	(2)		
<i>Charadrius asiaticus</i>			
- Europe SE & Asie O/Afrique E & S centrale	3c		

	A	B	C
<i>Eudromias morinellus</i>			
- Europe/Afrique du nord-ouest	(3c)	2c	
- Asie/Orient		(1)	
<i>Vanellus vanellus</i>			
- Europe/Europe & Afrique du Nord		2c	
- Asie occidentale/Asie SO			(1)
<i>Vanellus spinosus</i>			
- Mer Noire & Méditerranée (rep)		1	
<i>Vanellus albiceps</i>			
- Afrique de l'Ouest & centrale	(2)	(1)	
<i>Vanellus senegallus senegallus</i>			
- Afrique de l'Ouest		(1)	
<i>Vanellus senegallus solitaneus</i>			
- Afrique du Sud-Ouest		(1)	
<i>Vanellus senegallus lateralis</i>			
- Afrique E & SE		(1)	
<i>Vanellus lugubris</i>			
- SO de l'Afrique ¹¹	2		
- Central & Esatern Africa ¹¹	3c		
<i>Vanellus melanopterus minor</i>			
- Afrique australe	1c	(1)	
<i>Vanellus coronatus coronatus</i>			
- Afrique de l'Est & australe			(1) 1
- Afrique centrale		(1)	
<i>Vanellus coronatus xerophilus</i>			
- Afrique du Sud-Ouest		(1)	
<i>Vanellus superciliosus</i>			
- Afrique occidentale & centrale	(2)		
<i>Vanellus gregarius</i>			
- Europe SE & Asie occidentale/Afrique NE	1a 1b 1c		
<i>Vanellus leucurus</i>			
- Asie SO & Afrique NE (hiv)	2	<i>1</i>	
SCOLOPACIDAE			
<i>Gallinago media</i>			
- Scandinavie/probablement Afrique Occidentale		1	
- Sibérie O & Europe NE/Afrique SE		2c	
<i>Gallinago gallinago gallinago</i>			
- Europe/Europe SO & Afrique NO		2c	
- Sibérie occidentale/Asie SO & Afrique			1
<i>Gallinago gallinago faroensis</i>			
- Islande, Féroé & Ecosse nordique/Irlande			1
<i>Lymnocyptes minimus</i>			
- Europe N/Europe S & O & Afrique O	(3c*)	2b	
- Sibérie occidentale/Afrique SO & Afrique NE		(1)	
<i>Limosa limosa limosa</i>			
- Europe de l'Ouest/Afrique NO & O		2c	
- Europe de l'Est/Afrique de l'Est & centrale		2c	
- Asie O centrale/Asie SO & Afrique E		(1)	

	A	B	C
<i>Limosa limosa islandica</i>			
- Islande/Europe O	3a*		
<i>Limosa lapponica lapponica</i>			
- Europe N/Europe O		2a	
<i>Limosa lapponica taymyrensis</i> ¹²			
- Sibérie O/Afrique O & SO		2a 2c	
<i>Limosa lapponica menzibieri</i> ¹²			
-Sibérie centrale/Asie S & SO & Afrique E			(1)
<i>Numenius phaeopus phaeopus</i>			
- Europe du Nord/Afrique de l'Ouest ¹³			(1)
- . Sibérie O/Afrique S & E			(1)
<i>Numenius phaeopus islandicus</i> ¹⁴			
- Islande, Féroé & Ecosse/Afrique O ¹³			1
<i>Numenius phaeopus alboaxillaris</i>			
- Asie SO/Afrique de l'Est	1c		
<i>Numenius tenuirostris</i>			
- Sibérie centrale/Méditerranée & Asie SO	1a 1b 1c		
<i>Numenius arquata arquata</i>			
- Europe/Europe N & Afrique O			1
<i>Numenius arquata orientalis</i>			
- Sibérie O/Asie SO, Afrique E & S ¹⁵	3c		
<i>Numenius arquata suschkini</i> ¹⁶			
Europe SE & Asie SO (bre) ¹⁵	2		
<i>Tringa erythropus</i>			
- Europe N/Europe S, N & Afrique O			(1)
- Sibérie O/Asie SO, Afrique NE & E		(1)	
<i>Tringa totanus totanus</i>			
- Europe NO/Europe O, Afrique NO & O ¹⁷		2c	
- Europe centrale & E/Méditerranée E & Afrique		2c	
<i>Tringa totanus britannica</i> ¹⁸			
- R.-U & Irlande/R.-U. & Irlande, France ¹⁷		2c	
<i>Tringa totanus ussuriensis</i>			
- Asie O/Asie SO, & Afrique de l'Est			(1)
<i>Tringa totanus robusta</i>			
- Islande & Féroé/Europe O			1
<i>Tringa stagnatilis</i>			
- Europe E/ Afrique de l'Ouest & centrale		(1)	
- Asie O/Asie SO & Afrique E & S		(1)	
<i>Tringa nebularia</i>			
- Europe N/Europe SO, Afrique NO & O			1
- Sibérie O/Asie SO, Afrique E & S			(1)
<i>Tringa ochropus</i>			
- Europe N/Europe S & O, Afrique de l'Ouest			1
- Sibérie O/Asie SO, Afrique NE & E			(1)
<i>Tringa glareola</i>			
- Europe NO/Afrique O		2c	
- Europe NE & Sibérie O/Afrique E & S			(1)
<i>Tringa cinerea</i>			
- Europe NE & Sibérie O/Asie SO, Afrique E & S		1	1

	A	B	C
<i>Tringa hypoleucos</i>			
- Europe O & centrale/Afrique O			1
- Europe E & Sibérie O/Afrique centrale, E & S			(1)
<i>Arenaria interpres interpres</i>			
- Canada NE & Groenland/Europe O & Afrique NO		1	1
- Europe N/Afrique de l'Ouest		1	
- Sibérie O & centrale/Asie SO, Afrique E & S		(1)	(1)
<i>Calidris tenuirostris</i>			
- Sibérie E/Asie SO & Ouest du Sud de l'Asie	1c		
<i>Calidris canutus canutus</i>			
- Sibérie N/ Afrique O & S		2a 2c	
<i>Calidris canutus islandica</i>			
- Canada NE & Groenland/Europe NO		2a	
<i>Calidris alba</i>			
- Atlantique E, Europe, Afrique O et S (hiv)			1
- Asie SO , Afrique E & S (hiv)			(1) 1
<i>Calidris minuta</i>			
- Europe N/Europe S & Afrique N & O		(2c)	1
- Sibérie O/Asie SO, Afrique E & S			(1)
<i>Calidris temminckii</i>			
- Fennoescandia/Afrique N & O		(1)	
- Europe NE & Sibérie O/Asie SO & Afrique E		(1)	(1)
<i>Calidris maritima maritima</i> ¹⁹			
- Europe N & O (à l'exclusion de l'Islande) (hiv)		1	
<i>Calidris alpina alpina</i>			
- Europe NE & Sibérie NO /Europe O & Afrique NO		2c	1
<i>Caladris alpina centralis</i> ²⁰			
- Sibérie centrale/Asie SO & Afrique NE			(1)
<i>Calidris alpina schinzii</i>			
- Islande & Groenland/Afrique NO & O			1
- R.-U & Irlande/Europe So & Afrique NO ²¹	2		
- Baltic/SW Europe & NW Africa ²¹	1c		
<i>Calidris alpina arctica</i>			
- Groenland NE/Afrique O	2 3a		
<i>Calidris ferruginea</i>			
- Sibérie O/Afrique O			1
- Sibérie centrale/Asie SO, Afrique E & S			1
<i>Limicola falcinellus falcinellus</i>			
- Europe N/Asie SO & Afrique	3c		
<i>Philomachus pugnax</i>			
- Europe N & Sibérie O/Afrique de l'Ouest		2c	
- Sibérie N/Asie SO, Afrique E & S		(2c)	(1)
<i>Phalaropus lobatus</i>			
- Eurasie occidentale/Mer Arabe			1

	A	B	C
<i>Phalaropus fulicaria</i>			
- Canada & Groenland/Côtes africaines atlantiques			(1)
LARIDAE			
<i>Larus leucophthalmus</i>			
- Mer Rouge & côtes avoisinantes	1a 1b 2		
<i>Larus hemprichii</i>			
- Mer Rouge, Golfe, Arabie & Afrique E		2a	
<i>Larus audouinii</i>			
- Méditerranée/Côtes d'Afrique N et O	1a 3a		
<i>Larus armenicus</i>			
- Arménie, Turquie E & Iran NO	3a		
<i>Larus ichthyaetus</i>			
- Mer Noire & mer Caspienne/Asie SO	3a		
<i>Larus genei</i>			
- Afrique de l'Ouest (rep)	2		
- Mer Noire & Méditerranée (rep)		2a	
- Asie O, SO & S (rep)		2a	
<i>Larus melanocephalus</i>			
- Europe O, Méditerranée & Afrique NO		2a	
<i>Sterna nilotica nilotica</i>			
- Europe de l'Ouest/Afrique de l'Ouest	2		
- Mer Noire & Méditerranée E/Afrique E	2 3c		
- Asie du Sud & centrale/Asie SO	2		
<i>Sterna caspia caspia</i>			
- Afrique australe (rep)	1c		
- Afrique de l'Ouest (rep)	2	1	
- Europe (rep)	1c		
- Mer Caspienne (rep)	1c 2		
<i>Sterna maxima albidorsalis</i>			
- Afrique de l'Ouest (rep)	3a	2a	
<i>Sterna bengalensis bengalensis</i>			
- Golfe/Asie du Sud		2a	
- Mer Rouge/Afrique de l'Est ²²	3a		
<i>Sterna bengalensis emigrata</i>			
- Méditerranée S/côtes africaines NO & O	1c		
<i>Sterna bergii bergii</i>			
- Afrique du Sud (Angola & Mozambique) ²³	2		
<i>Sterna bergii enigma</i> ²⁴			
- Madagascar & Mozambique/Africa S ²³	1c		
<i>Sterna bergii thalassinus</i>			
- Afrique de l'Est & Seychelles (rep)	1c		
<i>Sterna bergii velox</i>			
- Mer Rouge & Afrique NE	3a		

	A	B	C
<i>Sterna sandvicensis sandvicensis</i>			
- Europe de l'Ouest/Afrique de l'Ouest		2a	
- Mer Noire & Méditerranée (rep)	3a 3c	2a (2c)	
- Asie O & centrale/ Asie SO & S		2a	
<i>Sterna dougallii dougallii</i>			
- Europe (rep)	1c		
<i>Sterna hirundo hirundo</i>			
- Europe du Sud et de l'Ouest (rep)			1
- Europe du Nord et de l'Est (rep)			1
- Asie occidentale (rep)			(1)
<i>Sterna paradisaea</i>			
- Eurasie occidentale & Groenland (rep) ²⁵			1
<i>Sterna albifrons albifrons</i>			
- Atlantique E (rep)	3b		
- Mer Noire & Méditerranée E (rep)	3c		
- Mer Caspienne (rep)	2		
<i>Sterna albifrons guineae</i>			
- Afrique de l'Ouest (rep)	(2)		
<i>Sterna saundersi</i>			
- Asie SO, mer Rouge, Golfe & Afrique E		(1)	
<i>Sterna balaenarum</i>			
- Namibie & Afrique S/atlantique côte du Ghana	2		
<i>Sterna repressa</i>			
- Asie OS, mer Rouge, Golfe & Afrique E		2c	
<i>Chlidonias leucopterus</i>			
- Europe E & Asie O/Afrique		2c	
<i>Chlidonias niger niger</i>			
- Europe & Asie/atlantique côte d'Afrique		2c	

Notes de bas de page pour le Tableau 1a

1. La séquence d'espèces dans le gène Anas a été changée conformément à celle adoptée dans Waterbird Population Estimates.
2. Cette population était inscrite précédemment sous la désignation "Afrique de l'Ouest".
3. Cette population était inscrite précédemment sous la désignation "Extrême nord de l'Afrique australe".
4. Ces deux populations étaient traitées précédemment comme une population unique de l'Afrique subsaharienne et se voyaient attribuer l'état de conservation C(1).
5. Cette espèce était traitée précédemment comme étant monotypique.
6. Cette forme était précédemment incluse dans la race nommée hiaticula.
7. Ces deux populations étaient traitées précédemment comme une population unique de l'Afrique subsaharienne et se voyaient attribuer l'état de conservation C(1).
8. Cette population était précédemment attribuée à la forme tenellus.
9. Ces deux populations étaient traitées précédemment comme une population unique de l'Asie du Sud-Ouest et de l'Afrique orientale (hivernage) et se voyaient attribuer l'état de conservation B(1).
10. Cette population était précédemment attribuée à la forme crassirostris.
11. Ces deux populations étaient traitées précédemment comme une population unique et se voyaient attribuer l'état de conservation B(1).
12. Cette forme était précédemment incluse dans la race nommé lapponica.

13. Ces deux populations étaient traitées précédemment comme une population unique d'Europe/Afrique de l'Ouest et se voyaient attribuer l'état de conservation C(1).
14. Cette forme était précédemment incluse dans la race nommée phaeopus.
15. Ces deux populations étaient traitées précédemment comme une population unique du sud-ouest de l'Asie et de l'Afrique de l'Est (hivernage) et se voyait attribuer l'état de conservation A3c.
16. Cette forme était précédemment incluse dans la race orientalis.
17. Ces deux populations étaient traitées précédemment comme une population unique de l'Atlantique oriental (hivernage) et se voyait attribuer l'état de conservation B2c.
18. Cette forme était précédemment incluse dans la race nommée totanus.
19. Les oiseaux sédentaires islandais étaient attribués à la race littoralis et sont maintenant exclus de cette population.
20. Cette forme était précédemment incluse dans la race nommée alpina.
21. Ces deux populations étaient traitées précédemment comme une population unique de la Baltique, du Royaume-Uni et de l'Irlande et se sont vu attribuer l'état de conservation A3c.
22. Cette population a été précédemment attribuée à la forme par.
23. Ces deux populations étaient traitées précédemment comme une population unique de l'Afrique australe et de Madagascar et se sont vu attribuer l'état de conservation A2.
24. Cette forme était précédemment incluse dans la race nommée bergii.
25. Cette population est traitée comme une partie d'une population mondiale unique de l'espèce dans Waterbird Population Estimates.

Tableau 1b

ETAT DES POPULATIONS PROPOSEES POUR INCLUSION PAR L'AFRIQUE DU SUD

Sauf dans le cas de *Spheniscus demersus* et *Sula (morus) capensis*, l'état de conservation de chaque population est basé sur les estimations et tendances de populations figurant dans la troisième édition de Waterbird Population Estimates (Wetlands International 2002).

	A	B	C
SPHENISCIDAE			
<i>Spheniscus demersus</i> ¹			
- Afrique australe	1b	2a 2c	
PELECANIDAE			
<i>Pelecanus onocrotalus</i> ²			
- Afrique australe	2		
SULIDAE			
<i>Sula (Morus) capensis</i>			
- Afrique australe	1b	2a 2c	
PHALACROCORACIDAE			
<i>Phalacrocorax coronatus</i>			
- Côte SO d'Afrique	1c		
<i>Phalacrocorax neglectus</i>			
- Côte SO d'Afrique	1b 1c		
<i>Phalacrocorax carbo lucidus</i>			
- Afrique australe	2		
<i>Phalacrocorax capensis</i>			
- Côte australe d'Afrique		2a 2c	
HAEMATOPODIDAE			
<i>Haematopus moquini</i>			
- Côte australe d'Afrique	1c		
LARIDAE			
<i>Larus dominicanus vetula</i>			
- Côte australe d'Afrique		1	
Larus cirrocephalus poiocephalus			
- Afrique australe (à l'exclusion du Madagascar)		(1)	
<i>Larus hartlaubii</i>			
- Côte australe d'Afrique		1	
<i>Sterna dougallii</i> ³			
- Afrique australe	1c		
<i>Sterna vittata vittata</i>			
- P.Edward, Marion, Crozet & Kerguelen/Afrique australe	1c		
<i>Sterna vittata tristanensis</i>			
- Tristan da Cunha & Gough/Afrique australe	1c		

Notes de bas de page du Tableau 1b

1. *Spheniscus demersus* est une espèce incluse dans l'Annexe II de la CMS.
2. La population de *Pelecanus onocrotalus* d'Europe et d'Asie occidentale (reproduction) est déjà incluse dans l'Accord et le Plan d'action
3. La population européenne de reproducteurs de *Sterna dougallii* est déjà incluse dans l'Accord et le Plan d'action.

Tableau 1c

ETAT DES POPULATIONS AUXQUELLES IL EST FAIT REFERENCE DANS LA RESOLUTION 1.9

L'état de conservation de chaque population est basé sur les estimations et tendances de populations figurant dans la troisième édition de Waterbird Population Estimates (Wetlands International 2002).

	A	B	C
ANATIDAE			
<i>Oxyura maccoa</i> ¹			
- Afrique de l'Est	1c		
- Afrique australe	1c		
RALLIDAE			
<i>Sarothrura ayresi</i>			
- Ethiopia & Afrique australe ²	1a 1b 1c		
<i>Crex crex</i> ¹			
- Europe & Asie O/Afrique Subsaharien	1b	2c	
GLAREOLIDAE			
<i>Glareola ocularis</i>			
- Madagascar/Afrique de l'Est	(2)		
<i>Glareola nuchalis nuchalis</i>			
- Afrique de l'Est & centrale	(3b)		
<i>Glareola nuchalis liberiae</i>			
- Afrique de l'Ouest	(3b)		
RHYNCHOPIDAE			
<i>Rhynchops flavirostris</i>			
- Côte Ouest d'Afrique	1c		
- Afrique centrale	2		
- Afrique de l'Est & australe	2		

Note de bas de page du Tableau 1c

1. Cette espèce est incluse dans l'Annexe II de la CMS.
2. Cette "population" comprend probablement deux populations discrètes.

Tableau 1d

ETAT DE TOUTES LES AUTRES POPULATIONS D'OISEAUX D'EAU PROPOSEES POUR INCLUSION DANS LE PLAN D'ACTION

L'état de conservation de chaque population est basé sur les estimations et tendances de populations figurant dans la troisième édition de Waterbird Population Estimates (Wetlands International 2002).

	A	B	C
PODICIPEDIDAE			
<i>Tachybaptus ruficollis ruficollis</i>			
- Europe & Afrique NO			1
<i>Podiceps cristatus cristatus</i>			
- Europe N & O (hiv)			1
- Mer Noire & Méditerranéen (hiv)			1
- Caspien & Asie du Sud (hiv)	2		
<i>Podiceps cristatus infuscatus</i>			
- Afrique de l'Est (Ethiopie au N Zambie)	1c		
- Afrique australe	1c		
<i>Podiceps nigricollis nigricollis</i>			
- Europe/Europe S & O & Afrique du Nord			1
- Asie O/Asie SO & S		1	
<i>Podiceps nigricollis gurneyi</i>			
- Afrique australe	2		
PELECANIDAE			
<i>Pelecanus onocrotalus</i> ^{1,2}			
- Afrique de l'Ouest		1	
- Afrique de l'Est			1
<i>Pelecanus rufescens</i>			
- Afrique Tropicale & Arabie SO		1	
PHALACROCORACIDAE			
<i>Phalacrocorax carbo carbo</i>			
- Europe NO			1
<i>Phalacrocorax carbo sinensis</i>			
- Europe du Nord & centrale			1
- Mer Noire & Méditerranéen			1
- Asie O & SO			(1)
<i>Phalacrocorax carbo lucidus</i> ³			
- Afrique W & E			1
ARDEIDAE			
<i>Egretta ardesiaca</i>			
- Afrique Subsaharien	3c		
<i>Egretta garzetta garzetta</i>			
- Afrique Subsaharien			(1)
- Europe, Mer Noire & Méditerranéen/Afrique O & centrale			1
- Asie O/Asie SO,Afrique NE & E		(1)	

	A	B	C
<i>Egretta gularis gularis</i>			
- Afrique occidentale côtière (Mauritanie au Gabon)	(2)		
<i>Egretta gularis schistacea</i>			
- Afrique NE & Mer Rouge		(1)	
- Asie SO & Asie du sud ⁴	2		
<i>Egretta dimorpha</i>			
- Afrique orientale côtière	2		
<i>Ardea cinerea cinerea</i>			
- Afrique Subsaharien			1
- Europe & Afrique du Nord (rep)			1
- Mer Noire E, Asie W & SO (rep)			(1)
<i>Ardea melanocephala</i>			
- Afrique Subsaharien			(1)
<i>Ardea purpurea purpurea</i> ¹			
- Afrique Tropicale		1	
<i>Casmerodius albus melanorhynchos</i> ¹			
- Afrique Subsaharien & Madagascar			(1)
<i>Mesophoyx intermedia brachyrhyncha</i>			
- Afrique Subsaharien		1	
<i>Bubulcus ibis ibis</i>			
- Afrique austale			1
- Afrique Tropicale			1
- Europe SO& Afrique NO			1
- Méditerranéen E & Asie SO	2		
<i>Ardeola ralloides ralloides</i>			
- Medit., Mer Noire & Afrique N/Afrique Subsaharien	3c		
- Asie W & SW/Afrique Subsaharien		(1)	
<i>Ardeola ralloides paludivaga</i>			
- Afrique Subsaharien & Madagascar			(1)
<i>Nycticorax nycticorax nycticorax</i>			
- Afrique Subsaharien & Madagascar		(1)	
- Europe & Afrique NO/Méditerranéen & Afrique		2c	
- Asie O/Asie SO & Afrique NE		(1)	
<i>Ixobrychus minutus payesii</i> ¹			
- Afrique Subsaharien		(1)	
<i>Botaurus stellaris capensis</i> ¹			
- Afrique australe	1c		
CICONIIDAE			
<i>Anastomus lamelligerus lamelligerus</i>			
- Afrique Subsaharien			1
<i>Ciconia nigra</i> ¹			
- Afrique australe	1c		
<i>Ciconia abdimii</i>			
- Afrique Subsaharien & Arabie SO		(2c)	
<i>Leptoptilos crumeniferus</i>			
- Afrique Subsaharien			1

	A	B	C
BALAENICIPITIDAE			
<i>Balaeniceps rex</i>			
- Afrique tropicale centrale	1c		
THRESKIORNITHIDAE			
<i>Platalea leucorodia balsaci</i> ¹			
- Afrique occidentale côtière (Mauritania)	1c		
ANATIDAE			
<i>Anser fabilis johanseni</i> ¹			
- Sibérie O & centrale/Turkmenistan au China O ⁵			(1)
GRUIDAE			
<i>Balearica pavonina pavonina</i>			
- Afrique O (Senegal ou Tchad)	2		
<i>Balearica pavonina ceciliae</i>			
- Afrique de l'Est(Soudan au Ouganda)	3c		
<i>Balearica regulorum regulorum</i>			
- Afrique australe(N au Angola & Zimbabwe S)	1c		
<i>Balearica regulorum gibbericeps</i>			
- Afrique de l'Est (Kenya au Mozambique)	3c		
RALLIDAE			
<i>Sarothrura elegans elegans</i>			
- Orient NE & Afrique australe			(1)
<i>Sarothrura elegans reichenovi</i>			
- Afrique SO au Afrique centrale			(1)
<i>Rallus aquaticus aquaticus</i>			
- Europe & Afrique du Nord			1
<i>Rallus aquaticus korejewi</i>			
- Sibérie O/Asie SO			(1)
<i>Rallus caerulescens</i>			
- Afrique australe & E			(1)
<i>Crecopsis egregia</i> ⁶			
- Afrique Subsaharien			(1)
<i>Amaurornis flavirostris</i>			
- Afrique Subsaharien			1
<i>Porphyrio alleni</i>			
- Afrique Subsaharien		(1)	
<i>Gallinula chloropus chloropus</i>			
- Europe & Afrique du Nord			1
- Asie O & SO			(1)
<i>Gallinula angulata</i>			
- Afrique Subsaharien			(1)
<i>Fulica cristata</i>			
- Afrique Subsaharien			1
- Espagne & Maroc	1c		
<i>Fulica atra atra</i> ¹			
- Europe NO (hiv)			1
- Asie SO (hiv)			(1)

	A	B	C
HAEMATOPODIDAE			
<i>Haematopus ostralegus ostralegus</i>			
- Europe/Europe S & O & Afrique NO			1
<i>Haematopus ostralegus longipes</i>			
- Europe SE & Asie O/Asie SO & Afrique NE			(1)
BURHINIDAE			
<i>Burhinus senegalensis senegalensis</i>			
- Afrique de l'Oest	(2)		
<i>Burhinus senegalensis inornatus</i>			
- Afrique N & E	(2)		
GLAREOLIDAE			
<i>Pluvianus aegyptius aegyptius</i>			
- Afrique O & E	(2)		
<i>Glareola cinerea cinerea</i>			
- Afrique SE O & Afrique centrale		(1)	
CHARADRIIDAE			
<i>Pluvialis fulva</i>			
- Sibérie nord-centrale/Asie S & SO, Afrique NE		(1)	
<i>Vanellus gregarius</i> ¹			
- Republics d'Asie centrale/Inde NO ⁵	1a 1b 1c		
<i>Vanellus leucurus</i> ¹			
- Republics d'Asie centrale/Asie du sud ⁵		(1)	
SCOLOPACIDAE			
<i>Scolopax rusticola</i>			
- Europe/Europe S & O & Afrique du Nord			1
- Sibérie O/Asie SO (Caspie)			(1)
<i>Gallinago stenura</i>			
- Sibérie N/Asie S & Afrique du l'Est			(1)
LARIDAE			
<i>Larus canus canus</i>			
- Europe NO & Centrale/Côte Atlantique & Méditerranéen		2c	
<i>Larus canus heinei</i>			
- Europe NE & Sibérie /Mer Noire & Caspienne		(1)	
<i>Larus marinus</i>			
- Europe N & O			1
<i>Larus hyperboreus hyperboreus</i>			
- Atlantique Nord			1
<i>Larus glaucoides glaucoides</i>			
- Groenlan/Islande & Europe NO			1
<i>Larus argentatus argentatus</i> ⁷			
- Europe N & NO			1
<i>Larus argentatus argenteus</i>			
- Islande & Europe O			1

	A	B	C
<i>Larus heuglini</i> ⁸			
- Europe NE & Sibérie O/Asie SO & Afrique E			(1)
<i>Larus (heuglini) barabensis</i>			
- Sibérie SO/Asie SO			(1)
<i>Larus cachinnans cachinnans</i>			
- Mer Noire & Asie O/Asie SO, Afrique NE			1
<i>Larus cachinnans michahellis</i>			
- Méditerranéen, Iberie & Maroc			1
<i>Larus fuscus fuscus</i> ⁹			
- Europe NE/Mer Noire, Asie SO & Asie E		(2c)	
<i>Larus fuscus graellsii</i>			
- Europe O/Méditerranéen & Afrique O			1
<i>Larus cirrocephalus poiocephalus</i> ¹⁰			
- Afrique O		(1)	
- Afrique centrale & E			(1)
<i>Larus ridibundus</i>			
- Europe O/Europe O, Méditerranéen O& Afrique O			1
- Europe E/Mer Noire & Méditerranéen E			1
- Asie O/Asie SO & Afrique NE			(1)
<i>Larus minutus</i>			
- Europe centrale & E/Europe SO & Méditerranéen O		1	
- Asie O/Méditerranéen, Mer Noire & Caspien		(1)	
<i>Xema sabini sabini</i>			
- Canada & Groenland/Atlantique SE		(1)	
<i>Sterna dougallii dougallii</i> ^{1, 11}			
- Afrique du l'Est	3a		
<i>Sterna dougallii arideensis</i>			
- Madagascar, Seychelles & Mascarenes	2		
<i>Sterna dougallii bangsi</i> ¹²			
- Arabie du Mer du Nord (Oman)	1c		
<i>Chlidonias hybridus hybridus</i>			
- Europe O & Afrique NO (rep)	3c		
- Mer Noire & Méditerranéen (rep)			(1)
- Caspien (rep)		(1)	
<i>Chlidonias hybridus sclateri</i> ¹³			
- Afrique du l'Est (Kenya & Tanzanie)	(1c)		
- Afrique australe (Malawi & Zambie au Afrique du Sud)	(2)		

Notes de bas de page du Tableau 1d

1. L'espèce concernée est déjà incluse dans l'Annexe 2 de l'Accord et une population au moins est inscrite actuellement dans le Plan d'action.
2. La population d'Afrique australe de cette espèce est incluse dans le Tableau 1b.
3. La population d'Afrique australe de cette espèce est incluse dans le Tableau 1b.
4. Cette population est parfois attribuée à la race asha.
5. Cette population a été omise de la version 2000 du Plan d'action car elle passe l'hiver boréal à l'extérieur de la zone de l'Accord.
6. Cette espèce est souvent attribuée au gène Crex.

7. Cette population comprend la forme "omissus" aux pattes jaunes dans la Baltique, en Estonie, en Finlande et dans le nord-ouest de la Russie.
8. Cette population comprend la forme mal définie "taimyrensis" de l'embouchure de l'Ienisseï et du Taymyr occidental.
9. Cette population comprend "intermedius" aux Pays-Bas, au Danemark et dans le sud de la Norvège.
10. La population d'Afrique australe de cette espèce est incluse dans le Tableau 1b.
11. La population d'Afrique australe de cette espèce est incluse dans le Tableau 1b.
12. Le statut sub-spécifique de cette population est sujet à caution.
13. Cette forme se voit parfois attribuer le nom de delalandii.

Tableau 2

OISEAUX DE MER CANDIDATS A L'INCLUSION DANS L'ACCORD ET LE PLAN D'ACTION

PHAETHONTIDAE

Phaethon aethereus : Red-billed Tropicbird

P. a. aethereus

P. a. mesonauta

P. a. indicus

Phaethon rubricauda : Red-tailed Tropicbird

P. r. rubricauda

Phaethon lepturus : White-tailed Tropicbird

P. lepturus lepturus

SULIDAE

Sula (Morus) bassana : Northern Gannet

Sula dactylatra : Masked Booby

S. d. dactylatra

S. d. melanops

Sula sula : Red-footed Booby

S. s. sula

S. s. rubripes

Sula leucogaster : Brown Booby

S. l. leucogaster

S. l. plotus

PHALACROCORACIDAE

Phalacrocorax aristotelis : European Shag

P. a. aristotelis

P. a. desmarestii

P. a. riggenbachi

FREGATIDAE

Fregata aquila : Ascension Frigatebird

Fregata magnificens : Magnificent Frigatebird

Fregata minor : Great Frigatebird

F. m. aldabrensis

Fregata ariel : Lesser Frigatebird

F. a. iredalei

STERCORARIIDAE

Catharacta antarctica : Brown (Subantarctic) Skua

C. a. lonnbergi

Catharacta skua : Great Skua

Stercorarius pomarinus : Pomarine Skua

Stercorarius parasiticus : Arctic Skua

Stercorarius longicaudus : Long-tailed Skua

S. l. longicaudus

S. l. pallescens

LARIDAE

Pagophila eburnea : Ivory Gull

Rissa tridactyla : Black-legged Kittiwake

R. t. tridactyla

Sterna anaethetus : Bridled Tern

S. a. melanopterus

S. a. fuligula

S. a. antarctica

Sterna fuscata : Sooty Tern

S. f. fuscata

S. f. nubilosa

Anous stolidus : Brown Noddy

A. s. stolidus

A. s. plumbeigularis

A. s. pileatus

Anous minutus : Black Noddy

A. m. atlanticus

Anous tenuirostris : Lesser Noddy

A. t. tenuirostris

Gygis alba : Common White Tern

G. a. alba

G. a. candida

ALCIDAE

Alle alle : Little Auk

A. a. alle

A. a. polaris

Uria aalge : Common Guillemot

U. a. aalge

U. a. albionis

U. a. hyperborea

Uria lomvia : Brünnich's Guillemot

U. l. lomvia

Alca torda : Razorbill

A. t. torda

A. t. islandica

Cepphus grylle : Black Guillemot

C. g. grylle

C. g. mandtii

C. g. arcticus

C. g. islandicus

C. g. faeroeensis

Fratercula arctica : Atlantic Puffin

F. a. arctica

F. a. naumanni

F. a. grabae

Tableau 3

AUTRES OISEAUX CANDIDATS A L'INCLUSION DANS L'ACCORD ET LE PLAN D'ACTION (Europe, Asie occidentale et Afrique du Nord seulement)

ACCIPITRIDAE

Haliaeetus leucoryphus : Pallas's Fish Eagle

Haliaeetus albicilla : White-tailed Eagle

Circus aeruginosus : Western Marsh Harrier

Circus cyaneus : Hen Harrier

Aquila clanga : Greater Spotted Eagle

PANDIONIDAE

Pandion haliaetus : Osprey

STRIGIDAE

Asio flammeus : Short-eared Owl

ALCEDINIDAE

Alcedo atthis : Common Kingfisher

HIRUNDINIDAE

Riparia riparia : Sand Martin

MOTACILLIDAE

Anthus cervinus Red-throated Pipit

Anthus petrosus Rock Pipit

Anthus spinoletta Water Pipit

Motacilla flava Yellow Wagtail

Motacilla citreola Citrine Wagtail

Motacilla cinerea Grey Wagtail

CINCLIDAE

Cinclus cinclus White-throated Dipper

TURDIDAE

Luscinia svecica Bluethroat

SYLVIIDAE

Cettia cetti Cetti's Warbler

Locustella naevia Grasshopper Warbler

Locustella fluviatilis River Warbler

Locustella luscinioides Savi's Warbler

Acrocephalus melanopogon Moustached Warbler

Acrocephalus paludicola Aquatic Warbler

Acrocephalus schoenobaenus Sedge Warbler

Acrocephalus dumetorum Blyth's Reed Warbler

Acrocephalus palustris Marsh Warbler

Acrocephalus scirpaceus European Reed Warbler

Acrocephalus stentoreus Clamorous Reed Warbler

Acrocephalus arundinaceus Great Reed Warbler

Acrocephalus griseldis Basra Reed Warbler

PANURIDAE

Panurus biarmicus Bearded Reedling

REMIZIDAE

Remiz pendulinus Eurasian Penduline Tit

PASSERIDAE

Passer moabiticus Dead Sea Sparrow

EMBERIZIDAE

Emberiza schoeniclus Reed Buntingⁱ

ⁱ Noteⁱ: Les noms des oiseaux dans les tableaux 2 et 3 seront fournis en français plus tard .